

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2024

Ordre du jour :

1. 8410 Projet de loi portant création d'un Observatoire de la culture
 - Présentation du projet de loi
2. Divers

*

Présents : M. Maurice Bauer, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Corinne Cahen remplaçant Mme Barbara Agostino, Mme Claire Delcourt, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert, M. Ben Polidori, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson

M. Eric Thill, ministre de la Culture

M. Carl Adalsteinsson, Mme Laurence Brasseur, du ministère de la Culture

Mme Olivia Welsch, du groupe politique DP

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusées : Mme Barbara Agostino, Mme Françoise Kemp, Mme Alexandra Schoos

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. 8410 **Projet de loi portant création d'un Observatoire de la culture**

Introduction au Projet de Loi

Après un mot de bienvenue prononcé par Monsieur André Bauler (DP), Président de la Commission de la Culture (ci-après « commission parlementaire »), Monsieur le Ministre prend la parole pour présenter le projet de loi portant création d'un Observatoire de la culture (cf. présentation PowerPoint en annexe). Ce projet vise à créer un cadre légal permettant la collecte et l'analyse de données issues des différents secteurs culturels, des institutions culturelles, des artistes et des professionnels de la culture. Ces données concernent notamment le financement de la culture, les publics et leurs pratiques culturelles. Elles seront examinées sous des angles artistiques, économiques et sociaux afin

de formuler des recommandations pour orienter et adapter les politiques culturelles, y compris les soutiens financiers. L'Observatoire de la Culture s'inspire des modèles existants, tels que l'Observatoire de la Santé et l'Observatoire de la Politique Climatique, tout en s'appuyant sur le Service des études, des statistiques et de la documentation, qui bénéficie désormais d'une base légale grâce à ce projet de loi. Cette structure restera intégrée au ministère de la Culture et ne sera pas externalisée.

Contexte du Projet de Loi

Le projet de loi s'inscrit dans la continuité du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, qui a défini une stratégie culturelle nationale à travers un processus participatif avec les acteurs culturels et politiques. Ce plan a permis d'identifier les forces et faiblesses du secteur culturel luxembourgeois et a abouti à 62 recommandations visant à répondre aux besoins du secteur. À ce jour, environ 65 % de ces recommandations ont été mises en œuvre. Le projet de création de l'Observatoire correspond à la mise en œuvre de la recommandation n°3 du plan.

Définition de l'Observatoire de la Culture

L'Observatoire de la Culture est un organisme administratif rattaché à l'État, chargé d'analyser et de suivre l'évolution de phénomènes sociaux et économiques liés au secteur culturel. Il a pour mission de collecter des données fiables et de les rendre publiques afin d'éclairer les décisions politiques. Cette institution, qui bénéficiera d'une base légale grâce au projet de loi, garantit ainsi la pérennité de ses missions et sa légitimité auprès des acteurs culturels.

Les missions de l'Observatoire de la Culture

Les missions de l'Observatoire de la Culture, définies par l'article 2 du projet de loi, sont larges et structurées pour fournir une base essentielle de données, d'analyses et de recommandations pour le développement stratégique du secteur culturel. Voici les principaux axes de travail, subdivisés en huit missions principales.

a) Collecte et traitement des données

L'Observatoire sera chargé de collecter et de traiter des données générales et sectorielles relatives aux pratiques culturelles de la population, aux infrastructures culturelles, au secteur artistique, aux budgets consacrés à la culture et à l'égalité entre les genres dans le domaine culturel. Ces données permettront d'élaborer des séries chronologiques pour suivre l'évolution des financements publics et de développer des cartographies culturelles interactives. Ces outils permettront de visualiser les lieux culturels, l'offre culturelle, les dépenses publiques par région ainsi que des données contextuelles telles que la densité de la population.

b) Établissement de définitions techniques et d'indicateurs

Pour garantir la cohérence et la comparabilité des données, l'Observatoire définira des indicateurs et des méthodologies harmonisées en conformité avec les standards établis par

le Statec et Eurostat. Ces indicateurs permettront d'analyser efficacement les dynamiques du secteur culturel, en identifiant les tendances, les évolutions et les défis.

c) Analyse des données générales et sectorielles

Grâce aux données collectées, l'Observatoire pourra réaliser des analyses approfondies portant sur des thématiques essentielles telles que le financement de la culture, l'accessibilité des publics, la création artistique ou encore la diversité de l'offre culturelle. Ces études permettront de mieux comprendre les besoins du secteur culturel et d'anticiper les évolutions nécessaires. L'Observatoire pourra également être saisi pour conduire des recherches spécifiques afin d'appuyer les décisions en matière de politique culturelle.

d) Propositions basées sur les données collectées

À partir des analyses effectuées, l'Observatoire sera en mesure de formuler des propositions concrètes visant à améliorer les politiques culturelles. Ces recommandations pourront concerner de nouvelles recherches à engager ou l'approfondissement d'études existantes. En contribuant ainsi à une meilleure compréhension des réalités culturelles, l'Observatoire jouera un rôle central dans l'adaptation des politiques publiques.

e) Publications et diffusion des résultats

Les résultats des travaux de l'Observatoire seront publiés sous forme de rapports, d'études, d'analyses et de statistiques. Ces publications incluront des études sectorielles sur les publics des musées, l'emploi dans le champ culturel et les pratiques de lecture. De plus, l'Observatoire développera un tableau de bord interactif en ligne, régulièrement mis à jour, permettant un accès libre et direct aux données collectées.

f) Suivi et évaluation des politiques culturelles

L'Observatoire assurera également le suivi des politiques culturelles en évaluant leur efficacité et leur impact. Il analysera la mise en œuvre des recommandations du *Kulturentwécklungsplang* et mesurera les effets des mesures adoptées sur l'accès à la culture et la diversité des offres.

g) Échanges réguliers avec les acteurs culturels

Des échanges réguliers avec les acteurs du secteur culturel seront organisés afin d'identifier leurs besoins en données et en études. Ces dialogues porteront sur divers domaines, tels que les arts visuels, les arts de la scène, le patrimoine culturel, la culture en région et l'accessibilité à la culture.

h) Collaborations avec les institutions de recherche

Enfin, l'Observatoire travaille en partenariat avec des organismes nationaux et internationaux pour renforcer la qualité et la portée de ses travaux. Parmi ces partenaires figurent le STATEC, Eurostat, l'Université du Luxembourg et le LISER. Ces collaborations

visent à développer des méthodologies innovantes, tout en favorisant le partage des connaissances entre chercheurs, décideurs politiques et acteurs culturels.

Ainsi, les missions de l'Observatoire de la Culture s'inscrivent dans une démarche globale et rigoureuse, positionnant cette institution comme un levier essentiel pour le développement culturel du Luxembourg.

Fonctionnement de l'Observatoire de la Culture

Le fonctionnement de l'Observatoire repose sur deux piliers principaux : la coordination par un responsable désigné par le ministre et l'appui d'un comité scientifique. Ensemble, ils garantissent l'accomplissement des missions de l'Observatoire et la rigueur scientifique de ses travaux.

a) Coordination et rôle du comité scientifique

Le ministre désigne parmi les agents de l'État un coordinateur pour l'Observatoire. Ce coordinateur joue un rôle clé dans la supervision des missions, la définition des stratégies et la coordination des activités.

Un comité d'accompagnement scientifique est également prévu pour épauler l'Observatoire dans ses travaux. Ce comité a pour objectif de discuter des méthodologies relatives à la collecte et à l'échange des données culturelles et d'offrir un appui méthodologique et statistique. Sa composition reflète une diversité d'expertises et inclut :

- Le coordinateur de l'Observatoire ;
- Un représentant de l'Observatoire spécialisé en statistiques culturelles ;
- Un représentant de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) ;
- Un représentant de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) ;
- Un représentant de l'Université du Luxembourg ;
- Un représentant du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) ;
- Un représentant du groupement d'intérêt économique Luxinnovation, en particulier pour son Creative Industries Cluster.

Le règlement grand-ducal encadre les travaux du comité, mettant en avant une parité dans la représentation des membres et soulignant l'importance des échanges sur les méthodologies scientifiques. Le STATEC, par exemple, est un partenaire clé pour l'apport de données statistiques nationales, tandis que l'Université du Luxembourg et le LISER apportent leur expertise en recherche.

b) Fonctionnement interne et budget

L'Observatoire s'inscrit dans la structure existante du ministère de la Culture. Le changement d'appellation, de « Service des études et statistiques et de la documentation » à « Observatoire de la Culture », marque une étape clé dans sa formalisation. Depuis 2022, deux employés à temps plein se consacrent exclusivement à ces missions.

En 2024, un budget spécifique intitulé « Observatoire de la Culture » a été alloué à hauteur de 150 000 euros. Ce financement permet de réaliser des études, des enquêtes et d'obtenir une assistance technique. Ce budget ne génère pas de nouvelles charges puisqu'il est constitué d'articles budgétaires existants, désormais regroupés.

c) Diffusion et accessibilité des travaux

Pour assurer la transparence et l'accessibilité des travaux de l'Observatoire, un dossier dédié sera mis en ligne sur le site web du ministère de la Culture. Ce dossier contiendra :

- Les missions et le fonctionnement de l'Observatoire ;
- Les publications, notamment les séries « Les études du ministère de la Culture », les rapports ponctuels et les statistiques issues des enquêtes ;
- À terme, des cartographies culturelles et un tableau de bord interactif permettant un accès direct et actualisé aux données du secteur culturel.

Cette approche vise à rendre les informations non seulement accessibles au grand public mais également exploitables pour les décideurs, chercheurs et acteurs du secteur. Les cartographies et tableaux de bord seront régulièrement mis à jour pour garantir une information toujours pertinente et utile.

Perspectives de l'Observatoire de la Culture

Les priorités des travaux de l'Observatoire pour les prochaines années se concentrent sur deux axes majeurs : le développement de la culture en région et la contribution de la culture à l'économie nationale. Ces deux domaines figurent parmi les engagements définis dans l'accord de coalition gouvernementale et revêtent une importance stratégique pour l'élaboration des politiques culturelles à venir.

a) Développement de la culture en région

L'objectif principal dans ce domaine est de mieux comprendre les dynamiques culturelles régionales et de collecter les informations nécessaires pour orienter les politiques de manière adaptée aux besoins des territoires. L'Observatoire a déjà commencé à rassembler des données, et ces travaux se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Les premiers résultats seront dévoilés lors des Assises culturelles de 2025. Parmi les actions prévues figurent :

- Collecte de données auprès des acteurs culturels locaux : Ces données incluront des informations sur l'emploi, les types d'activités culturelles, le financement, et le nombre de visites dans les structures locales. Un questionnaire statistique annuel sera élaboré en collaboration avec le STATEC pour assurer une analyse précise et actualisée.
- Enquête sur les pratiques culturelles régionales : Cette enquête auprès des populations locales identifiera leurs pratiques culturelles, leurs besoins spécifiques et leur accès à l'offre culturelle.
- Cartographies culturelles interactives : Des cartes seront créées pour visualiser la répartition des structures culturelles sur le territoire, les investissements réalisés par région, ainsi que d'autres données pertinentes telles que la densité de la population.

Ces outils permettront d'éclairer les politiques régionales et de répondre aux disparités identifiées.

- Analyse des investissements publics et privés en région : Un recensement des dépenses et subventions attribuées par le ministère de la Culture mettra en lumière les efforts financiers consentis pour soutenir les infrastructures et initiatives locales.

Le développement de la culture en région répond ainsi à une volonté de renforcer la cohésion culturelle territoriale tout en donnant une visibilité accrue aux spécificités locales.

b) Contribution de la culture à l'économie nationale

La mesure de l'impact économique de la culture constitue un second axe stratégique. Ces travaux viseront à démontrer le rôle essentiel du secteur culturel dans l'économie luxembourgeoise, tant par ses retombées directes qu'indirectes. Les initiatives prévues incluent :

- Production de statistiques économiques : L'Observatoire s'attachera à produire des analyses détaillées sur l'emploi dans le secteur culturel. Cela inclura des études sur les productions culturelles et la valeur ajoutée générée par ce secteur.
- Mesure de l'impact indirect : Si l'impact direct de la culture est déjà mesuré par le STATEC, une attention particulière sera portée aux retombées économiques indirectes. Des études supplémentaires permettront d'évaluer l'impact sur les fournisseurs et les commerces locaux, mettant en lumière leur rôle dans la chaîne de valeur culturelle.
- Collaboration avec le STATEC : Des pourparlers sont en cours pour garantir une approche harmonisée dans la collecte et l'analyse des données économiques liées à la culture.

Ces travaux renforceront la compréhension du rôle économique de la culture et fourniront des arguments solides pour défendre les investissements publics dans ce secteur.

Mise en place, l'Observatoire poursuivra et intensifiera les efforts déjà initiés par le Service des études et statistiques. Les données recueillies permettront non seulement de soutenir le secteur culturel avec des informations concrètes, mais aussi d'adapter les politiques culturelles aux réalités du terrain. Ces efforts visent à renforcer l'impact culturel et économique de la culture au Luxembourg tout en répondant aux attentes des acteurs régionaux et nationaux.

Echange de vues

Monsieur le Président de la commission parlementaire soulève une réflexion pertinente sur la notion d'efficacité appliquée au domaine culturel. Il met en lumière la complexité d'adapter ce concept, généralement réservé à des secteurs où les performances sont facilement mesurables, à des politiques culturelles dont les résultats sont souvent plus abstraits et difficiles à évaluer. Monsieur Bauler questionne ainsi les approches que l'Observatoire pourrait employer pour évaluer la pertinence et l'efficacité des politiques culturelles en place, tout en insistant sur la nécessité de manier avec prudence le terme « mesurer » dans un domaine aussi spécifique et nuancé.

En réponse, Monsieur le Ministre reconnaît pleinement les défis liés à l'évaluation de l'efficacité dans le secteur culturel. Il met en avant l'importance de disposer de données fiables et rigoureusement établies pour orienter les choix politiques. Ces informations sont essentielles pour ajuster les stratégies gouvernementales, définir les priorités budgétaires et garantir une gestion optimale des ressources. Monsieur le Ministre insiste sur le fait que, bien que de nombreux chiffres circulent, ils ne reposent pas toujours sur des bases solides. Il plaide ainsi pour la création d'outils permettant une analyse approfondie et structurée du secteur culturel, afin de soutenir des décisions informées et d'assurer la pertinence et l'efficacité des actions engagées.

Monsieur Gérard Schockmel (DP) intervient en soulignant l'importance d'une transparence totale dans la présentation des données. Il insiste sur le fait que les données publiées doivent systématiquement être accompagnées d'une explication détaillée de la méthodologie employée pour leur collecte et leur analyse. Sans cette contextualisation, leur interprétation reste incomplète. Il propose qu'un renvoi explicite vers la méthodologie soit intégré à toute présentation de données, notamment dans les tableaux de bord. Monsieur le Député illustre son propos en évoquant l'étude sur les habitudes de lecture et interroge sur la taille de l'échantillon, les critères de sélection des participants ainsi que la période de collecte. Ces précisions lui paraissent indispensables pour comprendre pleinement la portée et la fiabilité des résultats présentés.

Monsieur le Ministre confirme l'engagement du ministère à garantir une transparence totale sur les méthodologies utilisées. Il précise que, dans le cas de l'étude sur les habitudes de lecture présentée dans le rapport, la méthodologie complète est déjà disponible. L'échantillon concernait 1 500 personnes interrogées sur une période de douze mois. Monsieur le Ministre propose de transmettre le rapport complet afin de permettre un examen approfondi. Il s'engage également à vérifier les détails spécifiques de cette étude et à fournir les informations complémentaires demandées. Enfin, il assure que toutes les données collectées seront rendues publiques afin de garantir un accès libre et équitable à l'information.

Madame Octavie Modert (CSV) demande des éclaircissements sur plusieurs points du projet de texte. Elle s'interroge d'abord sur la nature des propositions que l'Observatoire sera amené à formuler : s'agit-il de recommandations purement techniques ou pourraient-elles influencer directement les décisions politiques ? Une clarification de ce point lui semble essentielle. Elle soulève ensuite la question du coordinateur et cherche à savoir si ce poste implique la nomination d'un agent existant ou si de nouveaux recrutements sont envisagés. Par ailleurs, Madame Modert relève une incohérence dans la répartition des effectifs : deux postes à temps plein sont mentionnés, tandis que les documents financiers évoquent deux postes et demi. Elle sollicite des précisions sur cette différence. Enfin, elle exprime des réserves quant au rôle du coordinateur dans la définition des stratégies de l'Observatoire, se demandant s'il s'agit d'une mission de nature administrative ou si elle comporte une dimension politique. Tout en saluant le maintien de l'Observatoire au sein du ministère de la Culture, elle insiste sur la nécessité de bien délimiter les responsabilités de chacun.

Monsieur le Ministre indique que le coordinateur sera bien un agent du ministère possédant une expertise dans le domaine culturel, idéalement une personne ayant déjà travaillé au sein du service en charge de l'élaboration des statistiques. Ce choix assure la continuité et la cohérence des actions menées. Il explique également que l'Observatoire, en restant

intégré au ministère de la Culture, pourra collaborer de manière transversale avec les autres services, facilitant ainsi la collecte de données et les échanges avec les associations culturelles. Quant aux propositions de l'Observatoire, elles seront fondées sur des observations neutres et des données objectives, présentées régulièrement au ministre de la Culture et aux acteurs du secteur pour orienter les politiques publiques. Concernant les effectifs, Monsieur le Ministre précise que deux employés à temps plein sont actuellement mobilisés, tandis qu'un demi-poste est dédié à la gestion des archives, relevant du Service des études, des statistiques et de la documentation.

Madame Sam Tanson (déi grèng) salue la volonté de consolider les compétences existantes au sein du ministère de la Culture. Elle souligne l'importance de disposer de données précises pour évaluer l'état des pratiques culturelles au Luxembourg. Elle se félicite du retour et de la pérennisation des statistiques culturelles, qu'elle juge essentielles pour orienter les politiques publiques. Madame Tanson exprime le souhait que l'étude sur les habitudes de lecture soit présentée en réunion de commission afin de permettre un échange approfondi sur ses résultats (c.f. document en annexe). Elle souhaite également obtenir des précisions sur les études prévues pour les quatre prochaines années, notamment celles concernant la culture en région et les retombées économiques, et s'interroge sur la possibilité d'élargir ces thématiques. Elle demande confirmation que les effectifs resteront stables avec deux postes à temps plein et un poste à mi-temps, et sollicite des détails sur la répartition des 150 000 euros inscrits au budget pluriannuel. Enfin, elle exprime le souhait de recevoir le règlement grand-ducal afin de mieux comprendre les modalités financières et organisationnelles encadrant le fonctionnement de l'Observatoire.

Monsieur le Ministre réaffirme que l'étude sur les habitudes de lecture sera communiquée de manière transparente, avec la possibilité de la présenter en détail devant la commission si les membres le souhaitent. Il précise que le règlement grand-ducal définit la composition et le fonctionnement du comité scientifique de l'Observatoire, incluant les modalités d'indemnisation de ses membres. Concernant les axes de travail futurs, Monsieur le Ministre confirme que les priorités mentionnées, telles que la culture en région et les retombées économiques, ne sont qu'une partie des projets en cours et qu'un élargissement des thématiques est envisagé. Enfin, il explique que les 150 000 euros budgétés regroupent différents postes, notamment les enquêtes statistiques et les collaborations avec des partenaires académiques, garantissant ainsi une utilisation optimale des ressources pour soutenir les actions de l'Observatoire.

Monsieur Marc Baum (déi Lenk) appuie la demande de Madame Tanson concernant la communication du projet de règlement grand-ducal, estimant que sa consultation permettrait de mieux appréhender les objectifs et la structure du projet de loi. Il interroge spécifiquement sur l'article 5, qui mentionne la transmission de données par les administrations publiques, les établissements publics et « d'autres organismes luxembourgeois ». Il souhaite obtenir des précisions sur cette dernière catégorie et demande si elle inclut des entités telles que des fondations, à l'image du Musée de la Résistance, ou d'autres structures non directement rattachées à l'administration publique. Monsieur Baum suggère qu'une clarification explicite de cette notion renforcerait la lisibilité du texte.

Monsieur le Ministre précise que cette formulation vise à inclure l'ensemble des acteurs publics concernés sans en exclure aucun. Il cite notamment le Statec comme exemple d'institution potentiellement impliquée. Cette terminologie générale, également utilisée dans d'autres Observatoires comme celui de la Santé ou dans le projet de loi sur l'Observatoire de l'égalité entre les genres, permet de garantir un échange fluide des données et une coopération efficace entre les différentes structures gouvernementales et institutionnelles.

Monsieur Bauler (CSV) insiste sur la nécessité d'un contrôle critique des données collectées par l'Observatoire. Il souligne que le comité de supervision doit garantir une évaluation rigoureuse des méthodologies. Il met en garde contre une mauvaise interprétation des statistiques et rappelle que ce comité joue un rôle crucial dans l'examen critique des données.

Monsieur le Ministre souligne que le comité de supervision a pour mission principale d'exercer un regard critique sur les données collectées. Il précise que les membres du comité, issus de divers domaines de compétence, sont chargés de questionner et d'évaluer la pertinence des méthodologies employées. Ce comité, qui n'a pas de pouvoir décisionnel, remplit une fonction consultative essentielle en rapportant directement ses observations au Ministre. Cette organisation garantit une analyse rigoureuse, objective et transparente des données.

Monsieur Georges Engel (LSAP) insiste sur la nécessité de recevoir le projet de règlement grand-ducal, soulignant que ce document ne fixe pas uniquement les modalités de rémunération, mais définit également les missions précises du comité scientifique. Il rappelle que l'indépendance du comité est essentielle, mais que celui-ci doit aussi assurer une communication directe et efficace avec le ministre afin de garantir la pertinence de ses travaux. Par ailleurs, Monsieur Engel s'interroge sur la réelle valeur ajoutée de l'Observatoire par rapport au Service des études et statistiques de la documentation. Il demande si la création du poste de coordinateur constitue la seule nouveauté ou si des améliorations concrètes viendront renforcer les missions et les capacités de ce service.

En réponse, Monsieur le Ministre fait remarquer que le règlement grand-ducal établira clairement les missions, le fonctionnement et la composition du comité scientifique. Ce document sera transmis à la commission parlementaire afin de permettre une compréhension complète de son rôle. Le Ministre souligne que la création de l'Observatoire permet d'instaurer une base légale solide, accompagnée d'un budget spécifique de 150 000 euros. Il met en avant la création du comité scientifique, qui apporte une expertise renforcée et un regard critique sur les données collectées, constituant ainsi un véritable progrès par rapport au service existant. Cette démarche vise à professionnaliser davantage la gestion des données culturelles et à garantir des analyses plus approfondies et pertinentes.

Divers

2. Divers

Madame Octavie Modert soulève deux points dans la rubrique des divers. Elle sollicite d'abord l'accès à la publication récente du ministère de la Culture concernant l'état des lieux

des arts visuels, précisant qu'elle souhaiterait en recevoir un exemplaire sous format physique ou numérique. Ensuite, elle revient sur la présentation du rapport de clôture d'Esch 2022, précédemment retirée de l'ordre du jour, et interroge sur la possibilité de reprogrammer cette présentation.

Monsieur le Président répond favorablement à la demande de Madame Modert. Il explique que la présentation du rapport d'Esch 2022 avait été suspendue en raison de la campagne européenne, pour éviter d'éventuelles interférences. Toutefois, il assure que si la Commission en exprime le souhait, cette présentation pourra être reprogrammée. Il propose de l'inscrire à l'ordre du jour pour l'automne, afin de permettre une analyse approfondie du rapport.

Luxembourg, le 15 juillet 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Présentation du projet de loi n°8410 portant création d'un Observatoire de la culture

Chambre des Députés
Commission de la Culture
8 juillet 2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



- Contexte
- Missions de l'Observatoire de la Culture
- Fonctionnement
- Perspectives



Contexte



- 2018 : Création d'une stratégie culturelle nationale par le biais du **Kulturentwécklungsplang 2018-2028**
 - **Processus participatif et collaboratif** auprès des acteurs culturels et acteurs politiques
 - **Forces et faiblesses** du secteur culturel luxembourgeois
 - **62 recommandations** répondant aux besoins du secteur
- 3 juillet 2018 : La **Chambre des Députés** affirme sa volonté d'un suivi régulier en adoptant une résolution prévoyant d'organiser tous les deux ans un débat au sujet de la mise en œuvre du KEP.
- **La recommandation n°3 du KEP prévoit de « Mettre en place un Observatoire de la Culture »** et le présent projet de loi a pour objet de transposer cette mesure en donnant une base légale à l'Observatoire et en assurer sa pérennité.



- Un observatoire est un organisme administratif rattaché à l'État qui a pour mission d'analyser et de suivre l'évolution de phénomènes sociaux ou économiques tout en rendant publiques les informations et de servir d'aide aux prises de décision.

Les observatoires au Luxembourg (juin 2024)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

	Nom	Création	Ministère	Missions	Base légale
1	Observatoire digital de la mobilité	2023	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	Collecter, traiter et diffuser des données de mobilité afin d'améliorer les connaissances sur les comportements de mobilité au Luxembourg	Projet de loi no 8251 (déposé le 19.06.2023)
2	Observatoire de l'égalité entre les genres	2022	Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité	Produire des indicateurs, des études et des statistiques concernant l'égalité entre les genres	Projet de loi no 8139 (déposé le 26.01.2023)
3	Observatoire national des PME	2021	Ministère de l'Économie	Promouvoir et soutenir les petites et moyennes entreprises du secteur du commerce et de l'artisanat, notamment à travers la mise en place d'un cadastre du commerce	GIE
4	Observatoire national de la santé	2021	Ministère de la Santé	Contribuer au pilotage du système de santé en centralisant, analysant et complétant les données	Loi du 2 mars 2021
5	Observatoire de la politique climatique	2020	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	Évaluer et analyser la politique climatique	Loi du 15 décembre 2020

Les observatoires au Luxembourg (juin 2024)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

	Nom	Création	Ministère	Missions	Base légale
6	Observatoire des politiques sociales	2018	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil	Analyser et évaluer des politiques sociales	Loi modifiée du 28 juillet 2018
7	Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire	2018	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Évaluer et superviser la qualité de l'enseignement dispensé dans le système éducatif	Loi du 13 mars 2018
8	Observatoire de la fonction publique	2016	Ministère de la Fonction publique	Appuyer des stratégies d'innovation et de changement au sein du ministère	Service du MFP
9	Observatoire de la formation	2012	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Produire des statistiques et des analyses qualitatives en matière de formation	Service de l'INFPC
10	Observatoire de l'absentéisme au travail	2011	Ministère de la Sécurité Sociale	Mise en place d'indicateurs pour les entreprises	Service de l'IGSS



	Nom	Création	Ministère	Missions	Base légale
11	Réseau d'étude sur le marché du travail et de l'emploi (RETEL)	2011	Ministère du Travail	Organiser un travail de réseau, centraliser et gérer des bases de données du marché de l'emploi, réaliser des études statistiques	Art. L. 641-1 et s. du Code du travail
12	Observatoire du développement spatial	2007	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Comprendre les mécanismes du développement spatial et fournir des éléments d'évaluation de l'efficacité des mesures politiques	Service du MLOGAT en collaboration avec le LISER
13	Observatoire de l'environnement naturel	2005	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	Évaluer l'état de conservation du milieu naturel et assurer le suivi du Plan national concernant la protection de la nature	Loi du 3 août 2005
14	Observatoire de la compétitivité	2003	Ministère de l'Économie	Veiller à et analyser l'évolution de la position compétitive au niveau national et international	Service de la direction Compétitivité du MECO
15	Observatoire de l'habitat	2003	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Produire des informations pour la planification de la politique du logement et informer le public	Service du MLOGAT



Missions de l'Observatoire de la Culture



1. **Collecte et traitement** de données
2. Établissement de **définitions techniques** et d'**indicateurs**
3. **Analyse** des données générales et sectorielles
4. **Propositions** sur base des données collectées et des analyses effectuées
5. **Publication** d'analyses et de statistiques
6. **Suivi et évaluation** des politiques culturelles
7. **Échange** avec les acteurs du secteur culturel
8. **Collaborations** avec les acteurs d'enquêtes statistiques et instituts de recherche



- **Collecte de données générales et sectorielles** issues du secteur culturel, telles que :
 - les pratiques culturelles, les établissements culturels, le secteur artistique et culturel, les budgets culturels, l'égalité entre les genres dans le domaine de la culture...
- **Élaboration de séries chronologiques**, par exemple :
 - l'évolution du budget de l'État alloué à la Culture
- **Réalisation de cartographies culturelles** du territoire, comprenant, entre autres :
 - les lieux culturels
 - l'offre des établissements culturels
 - les dépenses culturelles étatiques
 - des données de contexte comme la densité de la population par région...

Exemple d'une cartographie culturelle



Atlas Culture des territoires

Comprendre les dynamiques culturelles *beta*

Accueil Carte interactive Datavisualisation Fiches portraits culturels A propos Contact

Filtrer par

Offre et lieux culturels

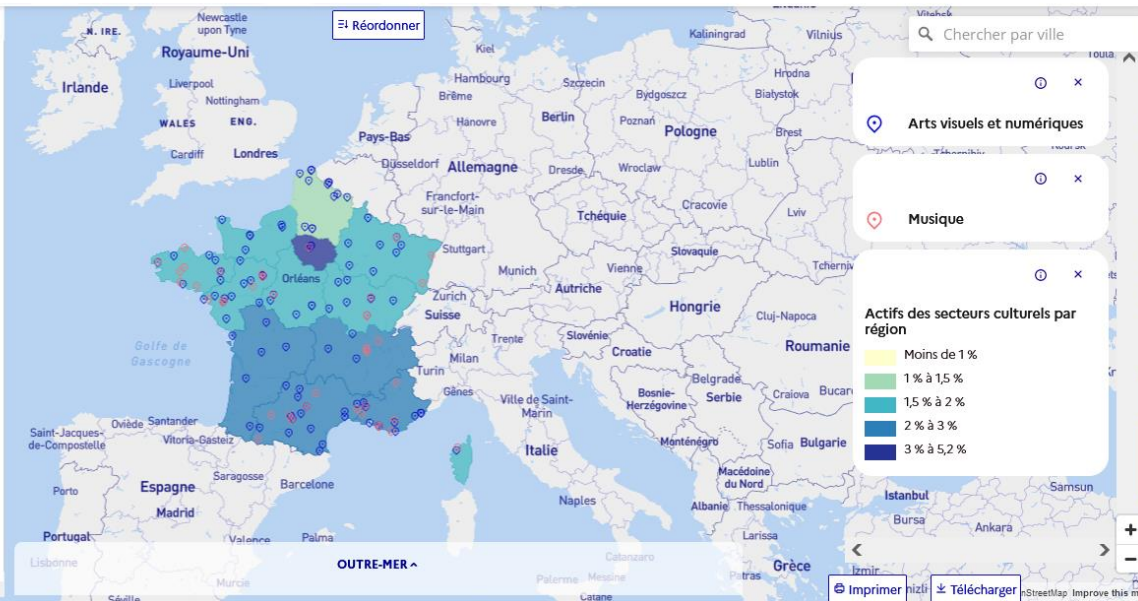
← Résidences d'artistes

✓ Tout sélectionner

Arts visuels et numériques Cinéma et audiovisuel

Livre et littérature **Musique** Patrimoines, musées

Pluridisciplinaire Spectacle vivant





- Établissement de **définitions techniques** et d'**indicateurs** nécessaires à une collecte harmonisée de données quantitatives et qualitatives, générales et sectorielles, relatives au secteur culturel



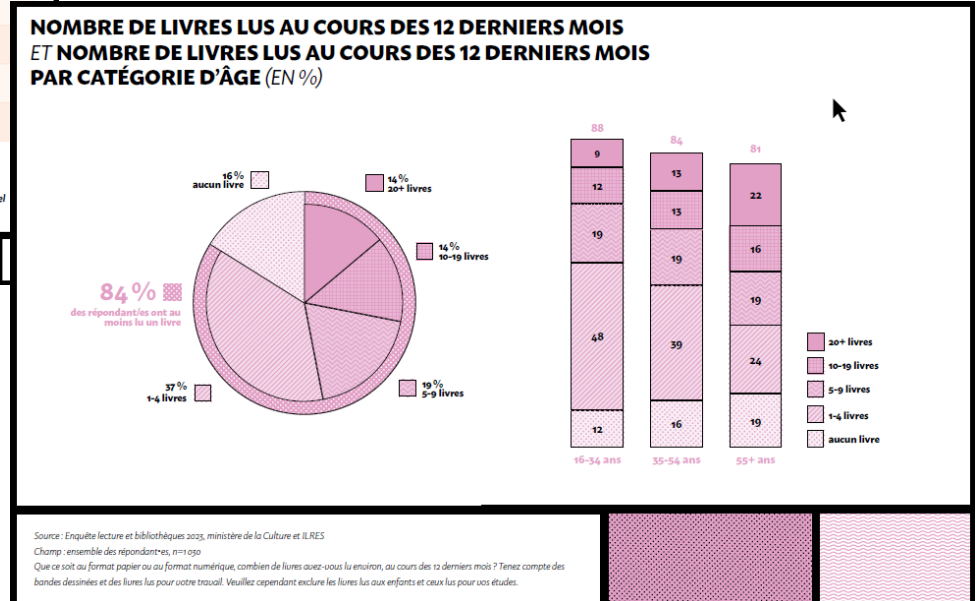
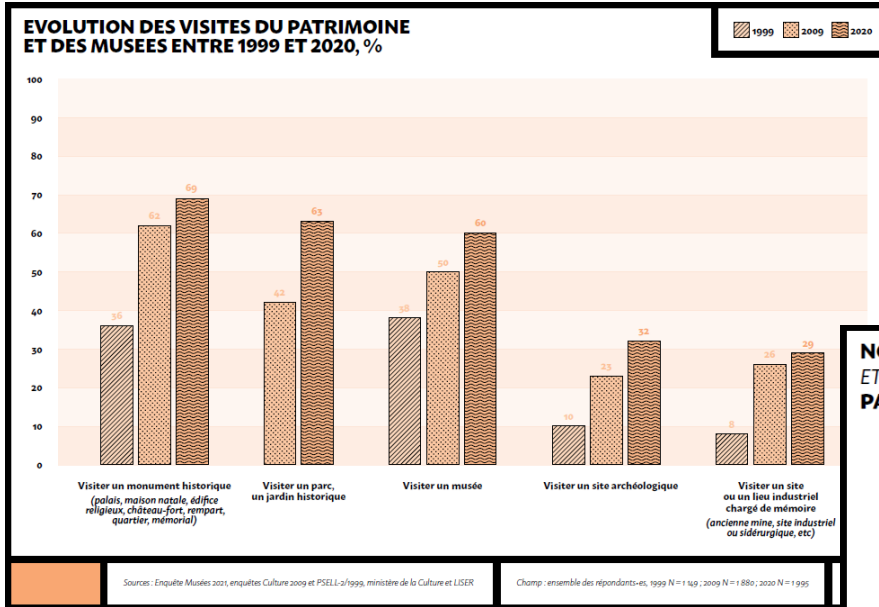
- **Analyses des données générales et sectorielles** pour mieux comprendre les tendances, les évolutions et les défis du secteur culturel
- Ces analyses peuvent se référer à des **sujets divers** tels que le financement de la culture, l'accessibilité au niveau des publics, la création artistique et l'offre culturelle...



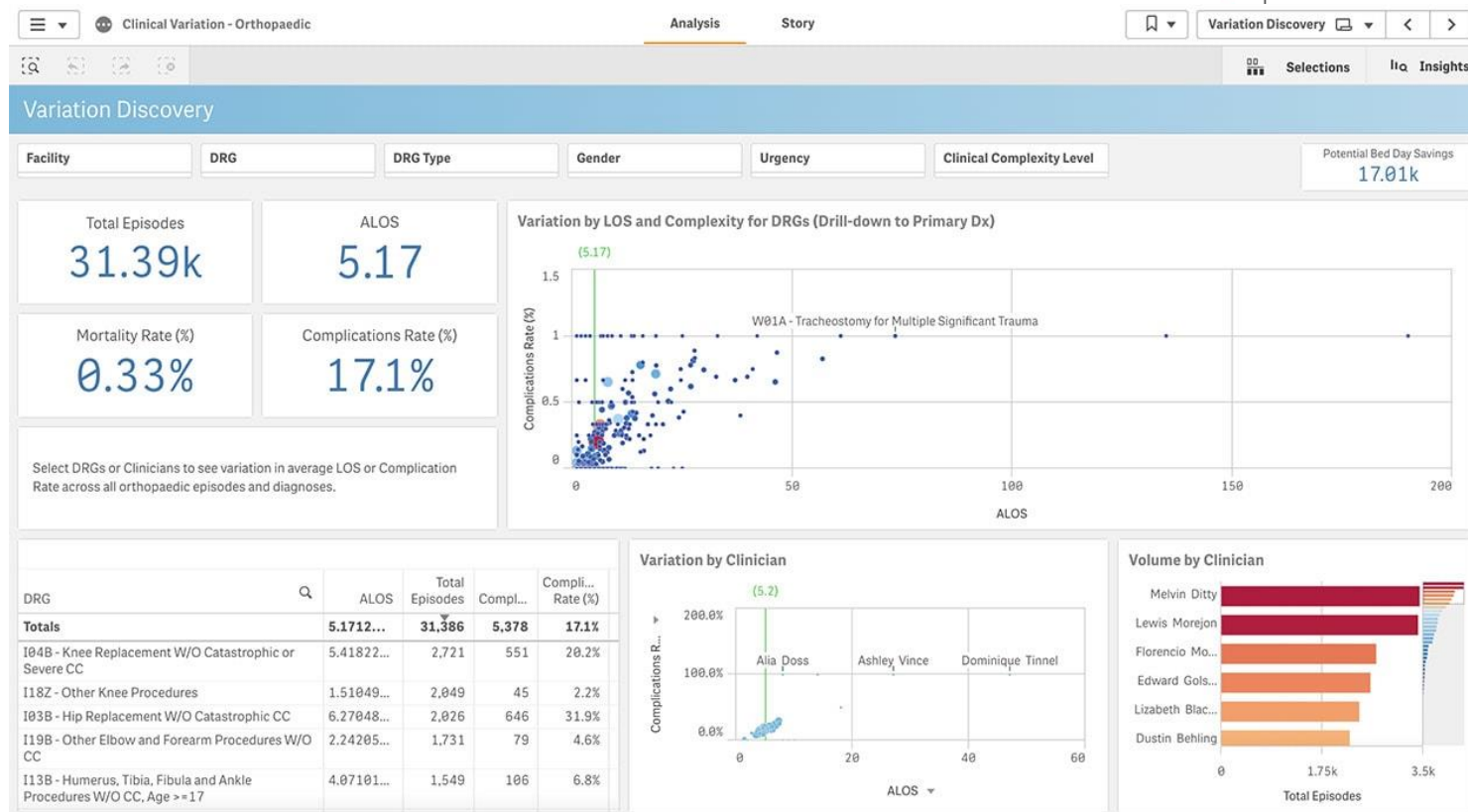
- Formulation de **propositions** sur base des données collectées et des analyses effectuées
- En se basant sur un travail empirique, l'Observatoire contribue à **informer** les prises de décisions en matière de planification culturelle, de financement ou de législation.



- **Publication** de rapports, d'études, d'analyses et de statistiques culturelles
- Exemples :
 - Série *Les études du ministère de la Culture*
 - Le public des musées (2022)
 - L'emploi du champ culturel (2023)
 - Les pratiques de lecture et les usages des bibliothèques (2024)
 - Les pratiques culturelles des jeunes (à paraître)
 - Publications ponctuelles
 - Statistiques pour rapport d'activité, assises, états des lieux...
 - Projet pour la mise en ligne d'un tableau de bord interactif comprenant des données et statistiques du secteur culturel



Exemple d'un tableau de bord





- **Suivi** des politiques culturelles et **évaluation** de leur efficacité et de leur impact
- Exemples :
 - Suivi de la mise en œuvre des recommandations du Kulturentwécklungsplang 2018-2028
 - Évolutions après la mise en place de certaines mesures (publics, accès à la culture, représentation des genres dans le secteur culturel...)



- **Échanges réguliers avec les acteurs du secteur culturel** afin de cerner leurs besoins en données et en champs d'études
- Ces échanges peuvent couvrir des **secteurs** ou des **sujets** tels que les arts visuels, les arts de la scène, le livre et l'édition, la musique, le patrimoine culturel, la culture en région, les publics, l'accès à la culture...



- **Collaborations** avec les acteurs d'enquêtes statistiques et instituts de recherche nationaux et internationaux afin de favoriser l'échange et la comparaison de données
- Exemples :
 - STATEC et EUROSTAT
 - Université du Luxembourg
 - Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)



Fonctionnement



- Le ministre nomme parmi les agents de l'État un **coordinateur** de l'Observatoire. Le coordinateur surveille l'exécution des **missions** de l'Observatoire, définit les **stratégies** et coordonne les **travaux**.
- Le **comité** a pour missions principales de discuter **les questions relatives à la collecte et à l'échange de données** du secteur culturel et de fournir un **appui méthodologique et statistique**.
- Le comité est composé des **membres** suivants :
 1. le coordinateur de l'Observatoire
 2. un représentant de l'Observatoire disposant d'une expertise en statistiques culturelles
 3. un représentant de l'Institut national de la statistique et des études économiques
 4. un représentant de l'Inspection générale de la sécurité sociale
 5. un représentant de l'Université du Luxembourg
 6. un représentant du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
 7. un représentant du groupement d'intérêt économique Luxinnovation



- Changement de l'**appellation** « Service des études et statistiques et de la documentation » en « Observatoire de la Culture »
- Deux **employées** à temps plein depuis 2022
- Depuis 2024, allocation d'un **article budgétaire** « Observatoire de la Culture » à hauteur de 150.000 EUR pour le financement d'études, d'enquêtes...
- Mise en ligne d'un « **Dossier** » sur le site web du ministère de la Culture contenant les missions et le fonctionnement de l'Observatoire et assurant la **diffusion des informations** :
 - Série *Les études du ministère de la Culture* ; publications ponctuelles ; statistiques pour rapports, assises, états des lieux...
 - Pour le futur, création et mise en ligne de cartographies culturelles et d'un tableau de bord, actualisés à échéances régulières, rendant accessibles au public les données et les statistiques du secteur culturel



Perspectives



➤ Culture en région

- Collecte de données auprès des acteurs culturels (emploi, types d'activité, nombre de visites, financement...) via un questionnaire statistique annuel (en collaboration avec le STATEC)
- Enquête sur la vie culturelle en région auprès de la population (pratiques culturelles, accès à la culture, besoins...)
- Recensement des dépenses et des investissements du ministère de la Culture par région (subsidés, aides financières pour infrastructures culturelles...)
- Cartographies des structures culturelles présentes sur le territoire

➤ Contribution de la culture à l'économie nationale

- Production de statistiques sur l'emploi du champ culturel au Luxembourg
- Pourparlers avec le STATEC pour la mesure de l'impact économique national direct et indirect



Ministère de la Culture

4, Boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Tél.: 247-86600

www.mc.public.lu

➤ Service juridique

Secrétariat

Tél. : 247 - 76685

➤ Service des études et statistiques et de la documentation

Laurence Brasseur

Tél. : 247 - 86618

LES PRATIQUES DE LECTURE & LES USAGES DES BIBLIOTHÈQUES AU LUXEMBOURG

Enquête commanditée par le ministère de la Culture et réalisée par ILRES

Les études du ministère de la Culture

03



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

ILRES

SOMMAIRE

INTRODUCTION **3**

1. LES PRATIQUES DE LECTURE **4**

2. LES USAGES DES BIBLIOTHÈQUES **23**

1.1. UNE ÉVOLUTION
À LA HAUSSE **4**

2.1. LES INSCRIPTIONS
ET LEURS RAISONS **23**

1.2. LES PRATIQUES DE
LECTURE EN DÉTAIL **9**

1.3. LE CYCLE DE VIE D'UN
LIVRE ACHETÉ **17**

2.2. LES NIVEAUX DE
SATISFACTION **29**

2.3. LES SERVICES OFFERTS **33**

CONCLUSION **39**

ANNEXE **40**

2

LES PRATIQUES DE LECTURE & LES USAGES DES BIBLIOTHÈQUES AU LUXEMBOURG

INTRODUCTION

Cette enquête sur les pratiques de lecture et les usages des bibliothèques de la population résidente du Grand-Duché de Luxembourg s'inscrit dans le cadre de la recommandation n°47 (« Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays, avec une périodicité de 10 ans ») du Kulturentwécklungsplang 2018-2028. Les données récoltées contribuent également à la mise en œuvre de la recommandation n°6 (« Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois »). Par ailleurs, cette enquête livre des données supplémentaires en vue du projet de réformer la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques. En fournissant des informations du point de vue des publics, ces données compléteront les avis des acteurs du secteur des bibliothèques soumis au Conseil supérieur des bibliothèques suite à la consultation publique lancée par le ministère de la Culture en mai 2022.

Les derniers chiffres sur les pratiques de lecture et les usages des bibliothèques de la population remontant respectivement à 2001 et 2009, et au vu de l'évolution des pratiques de lecture, notamment par rapport aux formats papier et numérique, une actualisation des données s'avérait nécessaire. Fin 2023, le ministère a donc mandaté ILRES pour réaliser une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population du Luxembourg âgée de 16 ans et plus. Au total, 1 030 personnes ont participé à l'enquête et répondu au questionnaire entre septembre et octobre 2023.

SOURCES DES DONNÉES

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1 030 résident·es du Grand-Duché de Luxembourg âgés de 16 ans et plus.

Les variables utilisées pour la pondération sont :

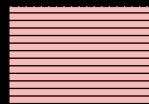
- L'âge
- Le genre
- La nationalité
- La région d'habitation
- L'activité professionnelle

Les interviews ont été réalisées en ligne via le MyPanel d'ILRES et par téléphone. Les questionnaires étaient disponibles en luxembourgeois, français, allemand, anglais et portugais.

Le période d'enquête s'est déroulée du 18 septembre au 2 octobre 2023.

NOTE DE LECTURE DES GRAPHIQUES

Par « champ », nous entendons les personnes auxquelles un graphique se réfère. La lettre « n » indique le nombre de personnes ayant répondu à la question posée.



1. LES PRATIQUES DE LECTURE

1.1. UNE ÉVOLUTION À LA HAUSSE

84 % des personnes interrogées déclarent avoir lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois.

Ce chiffre montre une nette progression par rapport aux anciennes enquêtes, passant ainsi de 61 % en 2001¹ à 70 % en 2009 pour arriver à 84 % en 2023².

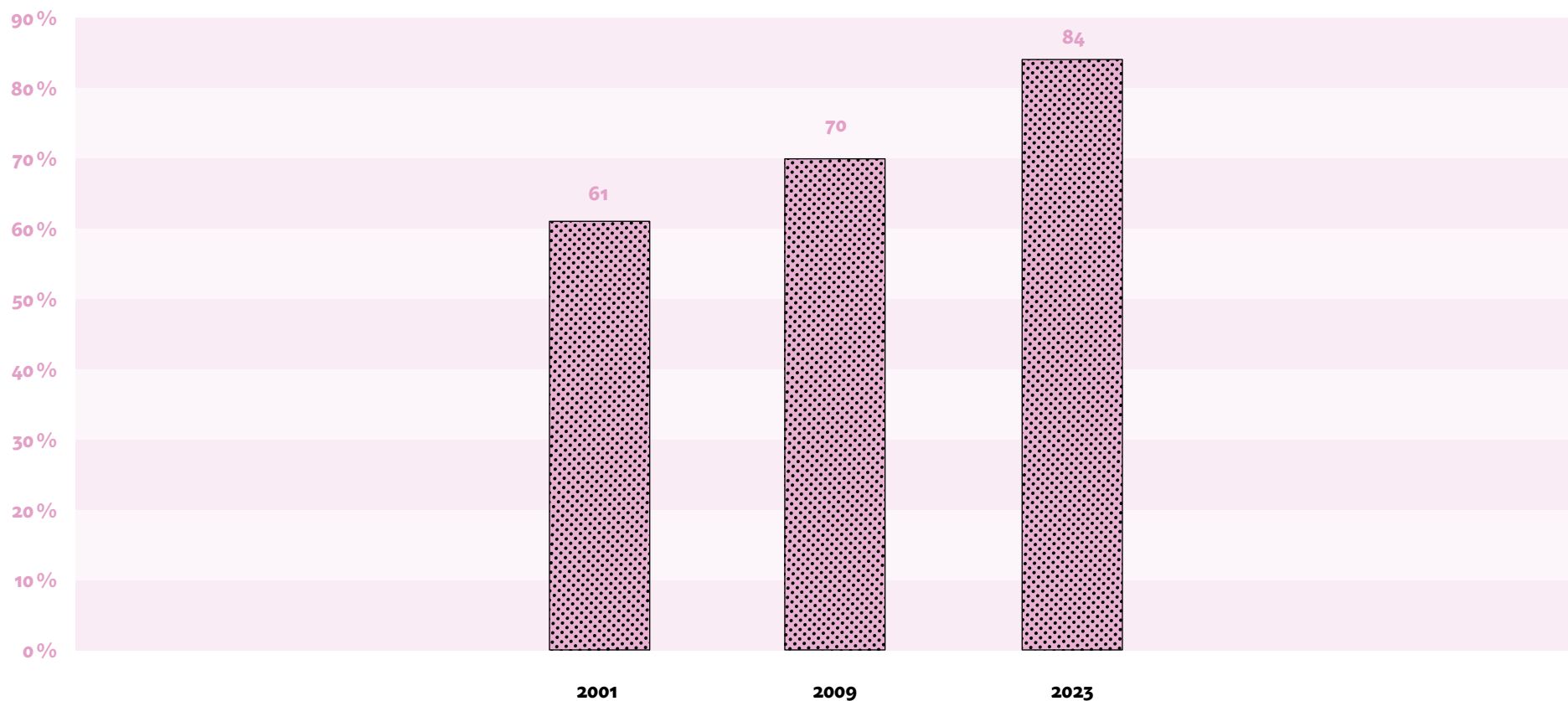
En ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques étudiées, on observe que le nombre de livres lus augmente avec le niveau de formation (71 % pour les personnes ayant une formation du primaire contre 93 % pour les personnes ayant une formation du supérieur). Les personnes inscrites en bibliothèque ont également tendance à lire davantage (95 % contre 80 % pour les non-inscrit·es) ainsi que les femmes (88 % contre 80 % pour les hommes).

La plus grande partie de lecteurs·trices se trouve parmi les 16-34 ans (88 % contre 84 % pour les 35-54 ans et 81 % pour les plus de 55 ans). Cependant, on constate qu'avec l'âge, le taux de personnes lisant plus de 10 livres par an augmente (38 % pour les plus de 55 ans contre une moyenne générale de 28 %), mais que le nombre de personnes ne lisant aucun livre augmente également (19 % pour les plus de 55 ans contre 16 % pour les 35-54 ans et 12 % pour les 16-34 ans).

¹ L'échantillon de l'enquête de 2001 se réfère à des personnes âgées de 16 ans et plus qui n'étaient pas étudiant·es.

² Borsenberger Monique. 2006. « Les pratiques de lecture au Luxembourg », Cahier PSELL, n°153. CEPS/INSTEAD. Differdange.
Bardes Julia et Monique Borsenberger. 2011. « Les Pratiques culturelles et médiatiques au Luxembourg. Eléments de synthèse de l'enquête Culture 2009 ». 2011-16. Les Cahiers du CEPS/INSTEAD. Esch-sur-Alzette.

ÉVOLUTION DE LA PART DES PERSONNES AYANT LU AU MOINS UN LIVRE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS ENTRE 2001 ET 2023 (EN %) ³

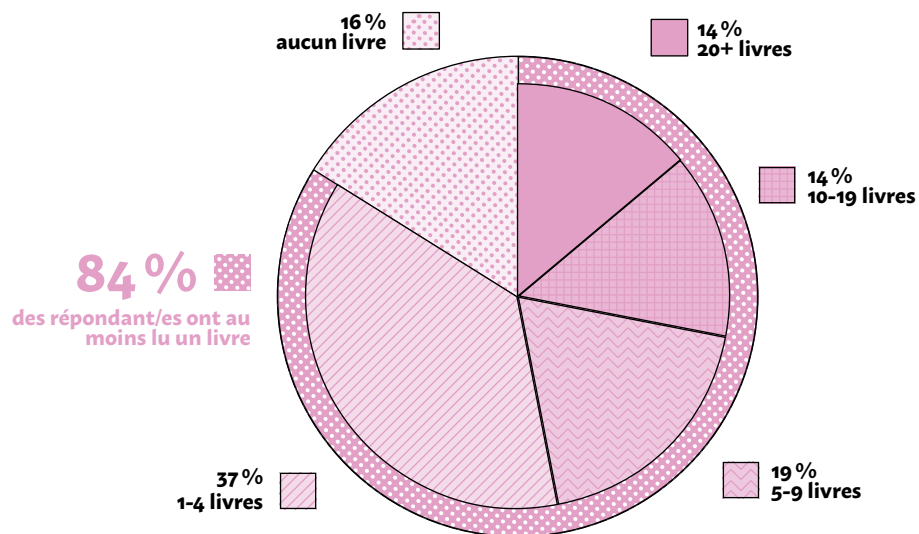


Sources : PSELL 2001, ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et CEPS/INSTEAD ; enquête Culture 2009, ministère de la Culture et CEPS/INSTEAD ; enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : ensemble des répondant•es, 2001 n=1 484 ; 2009 n=1 880 ; 2023 n=1 030

³ Pourcentages arrondis à l'unité

NOMBRE DE LIVRES LUS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS ET NOMBRE DE LIVRES LUS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR CATÉGORIE D'ÂGE (EN %)



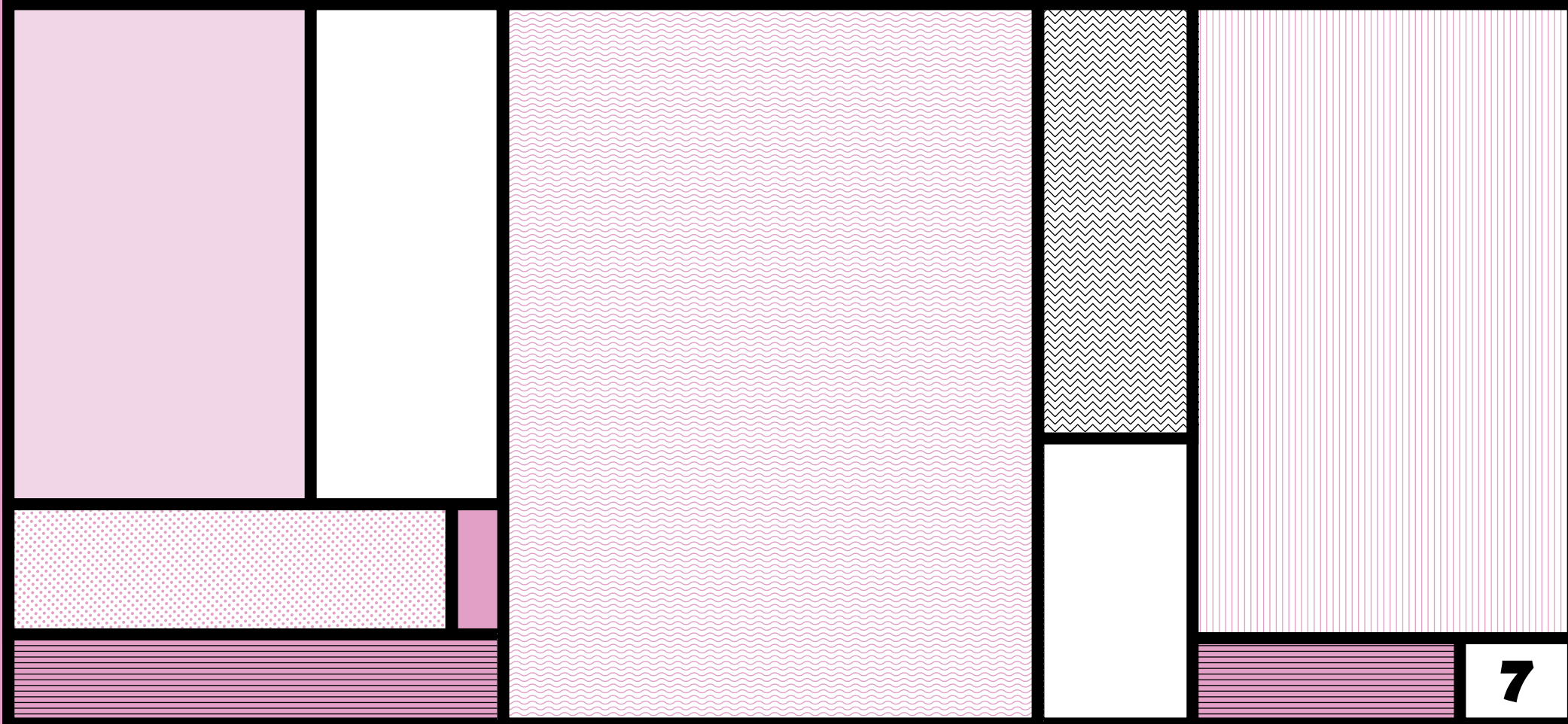
Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : ensemble des répondant·es, n=1 030

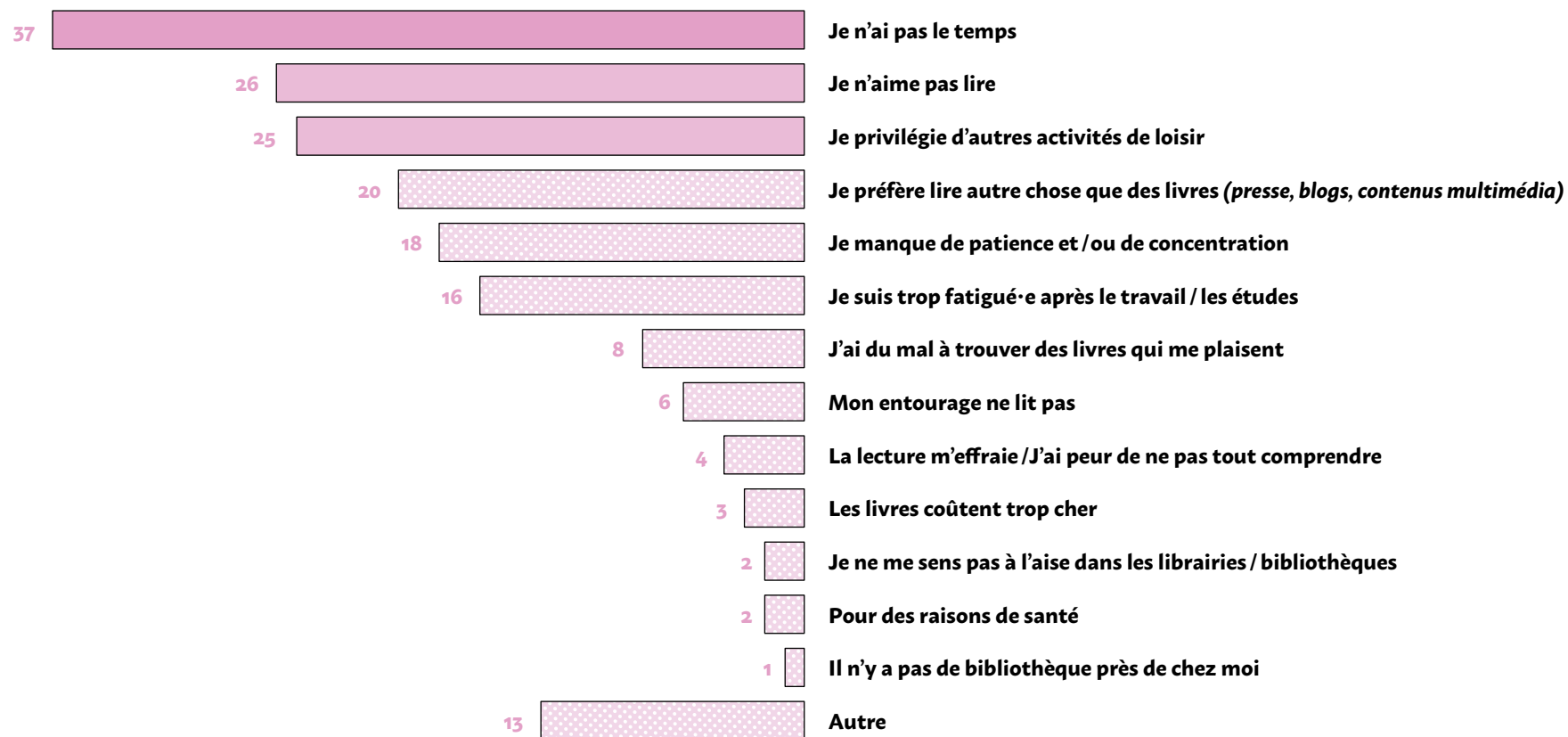
Que ce soit au format papier ou au format numérique, combien de livres avez-vous lu environ, au cours des 12 derniers mois ? Tenez compte des bandes dessinées et des livres lus pour votre travail. Veuillez cependant exclure les livres lus aux enfants et ceux lus pour vos études.

Aux personnes ayant indiqué n'avoir lu aucun livre au cours des 12 derniers mois, nous avons demandé quelles en étaient les raisons en leur laissant plusieurs choix de réponses. Les raisons les plus citées sont le manque de temps (37%), le manque d'intérêt pour la lecture (26%) et une préférence pour d'autres activités de loisir (25%).

Pour la population active occupée, le manque de temps constitue un facteur important (50%) tout comme la fatigue après le travail (23%). Le désintérêt pour la lecture a tendance à diminuer avec le niveau de formation (29% pour les personnes ayant une formation du primaire contre 13% pour les personnes ayant une formation du supérieur). Il est également intéressant de constater que pour la réponse « Je préfère lire autre chose que des livres (presse, blogs, etc.) » on n'observe pas de différences significatives entre les caractéristiques sociodémographiques, l'âge y compris.



RAISONS DE NE PAS AVOIR LU DE LIVRE PENDANT LES 12 DERNIERS MOIS (EN %)



Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
Champ : personnes n'ayant lu aucun livre pendant les 12 derniers mois, n=183
Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas lu de livre pendant les 12 derniers mois ?

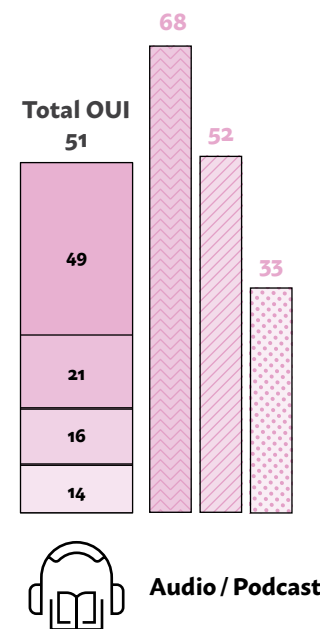
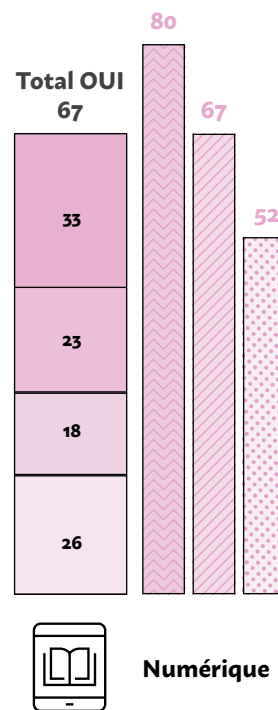
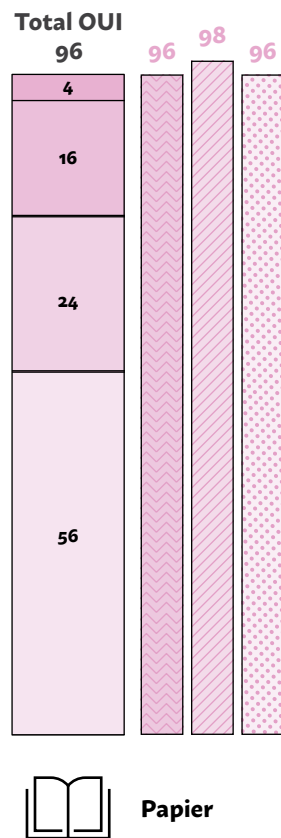
1.2. LES PRATIQUES DE LECTURE EN DÉTAIL

Depuis les dernières enquêtes sur les pratiques de lecture de la population, les formats de lecture se sont fortement diversifiés, notamment avec l'émergence du numérique. Nous avons demandé aux lecteurs•trices participant à l'enquête à quelle fréquence ils•elles recouraient aux différents formats de lecture. 96 % personnes indiquent lire en format papier, 67 % en format numérique et 51 % utilisent des supports audio. Le format papier reste le médium privilégié, surtout pour les grand•es lecteurs•trices (*10 livres et plus*) et 28 % des lecteurs•trices indiquent lire exclusivement au moyen de celui-ci. Cependant, une partie importante du lectorat utilise différents formats à différentes fréquences et on constate que les nouveaux formats, surtout le numérique, ont bien trouvé leur place au sein du paysage littéraire.

Notons également que les personnes inscrites dans une bibliothèque ont plus tendance à utiliser le format numérique (*74 % contre 63 % pour les non-inscrit•es*) ainsi que le format audio (*66 % contre 46 % pour les non-inscrit•es*). Pour le format papier, il n'existe quasiment aucune différence d'utilisation entre les personnes inscrites et non-inscrites en bibliothèque.

Alors qu'il n'y a presque pas de différences générationnelles en ce qui concerne le format papier, l'utilisation des formats numériques et audio diminue avec l'âge. Ainsi, le numérique diminue de presque un tiers, passant de 80 % pour les 16-34 ans à 52 % pour les plus de 55 ans. L'audio diminue de moitié, passant de 68 % pour les 16-34 ans à 33 % pour les plus de 55 ans. Le format audio est également plus utilisé par les personnes ayant une activité professionnelle (*57 % contre 43 % pour les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle*).

FRÉQUENCE DE LECTURE / ÉCOUTE DE LIVRES SELON LE FORMAT (EN %) ET FRÉQUENCE DE LECTURE / ÉCOUTE DE LIVRES SELON LE FORMAT – PAR CATÉGORIE D'ÂGE (EN %)



28%
des répondant·es lisent
exclusivement en format papier

□ Régulièrement

□ De temps en temps

□ Rarement

□ Jamais

▨ 16-34 ans

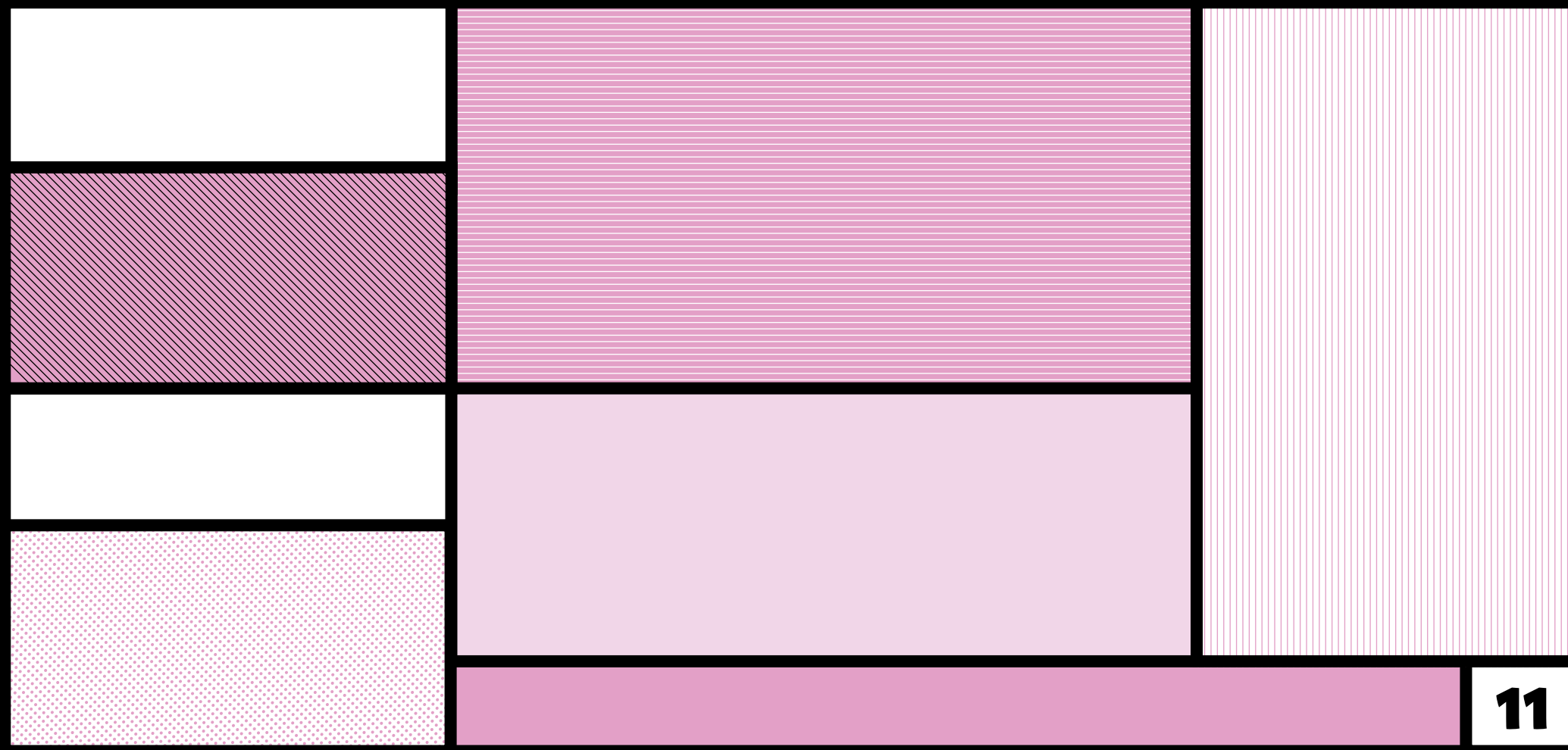
▨ 35-54 ans

▨ 55+ ans

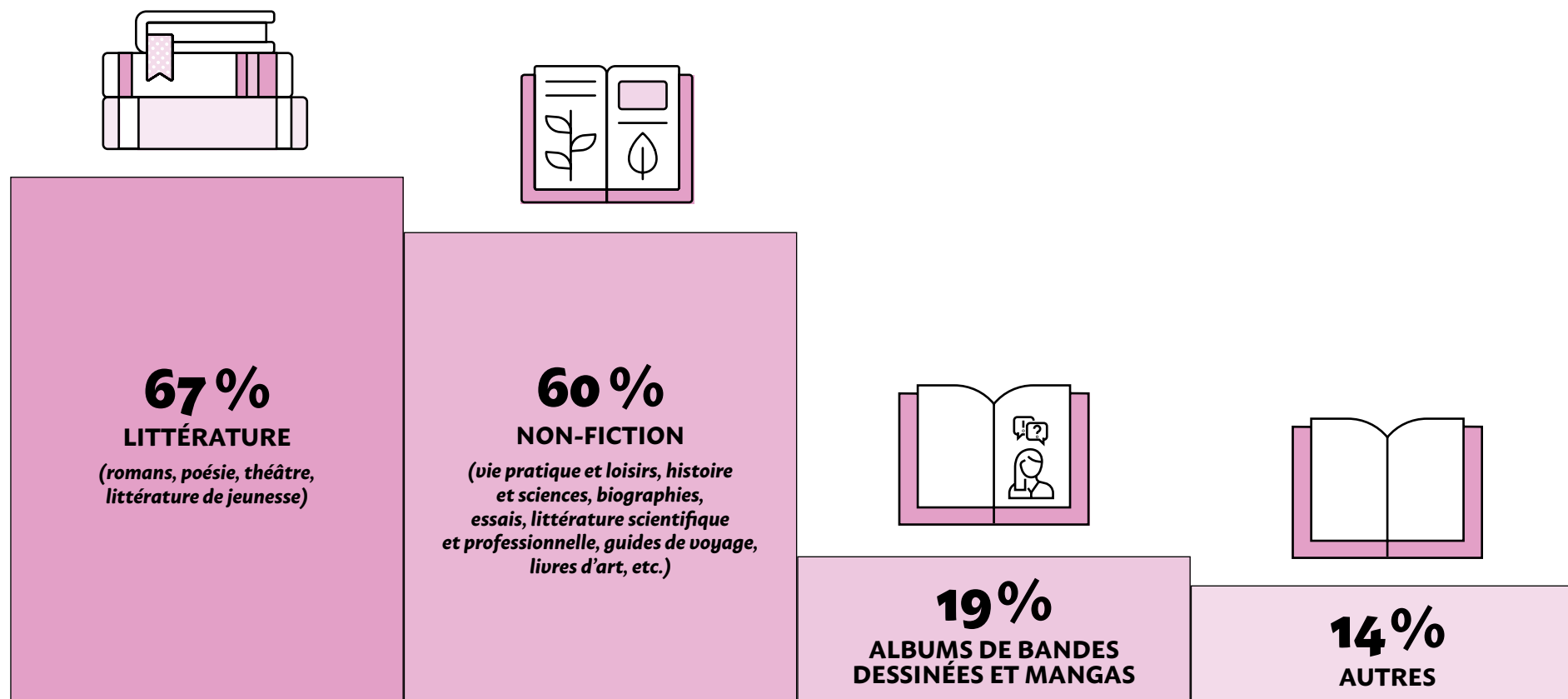
Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
Champ : personnes ayant lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois, n=847
À quelle fréquence lisez-vous (ou écoutez-vous) des livres dans les formats suivants... ?

En ce qui concerne le genre de livre lus par les participant•es, la littérature trône avec 67 %, suivi de près par la non-fiction avec 60 % et, plus loin, par les albums de bandes dessinées et mangas avec 19 %.

En analysant ces chiffres plus en détail, on constate des différences entre les préférences des lecteurs et des lectrices, notamment pour la littérature (75 % des femmes contre 57 % des hommes) et à l'inverse pour les albums de bandes dessinées et les mangas (25 % des hommes contre 13 % des femmes). En tenant compte des facteurs sociodémographiques étudiés, on peut noter quelques autres différences significatives. Ainsi, les grand•es lecteurs•trices (20 livres et plus) montrent un fort intérêt pour la littérature (85 %) et les 16-24 ans ont moins tendance à lire de la non-fiction (45 %). Le genre des albums de bandes dessinées et mangas est moins prisé parmi les plus de 65 ans avec seulement 8 % de lecteurs•trices.



GENRE DE LIVRES LUS (EN %)



Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
Champ : personnes ayant lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois, n=847
Quels genres lisez-vous ?

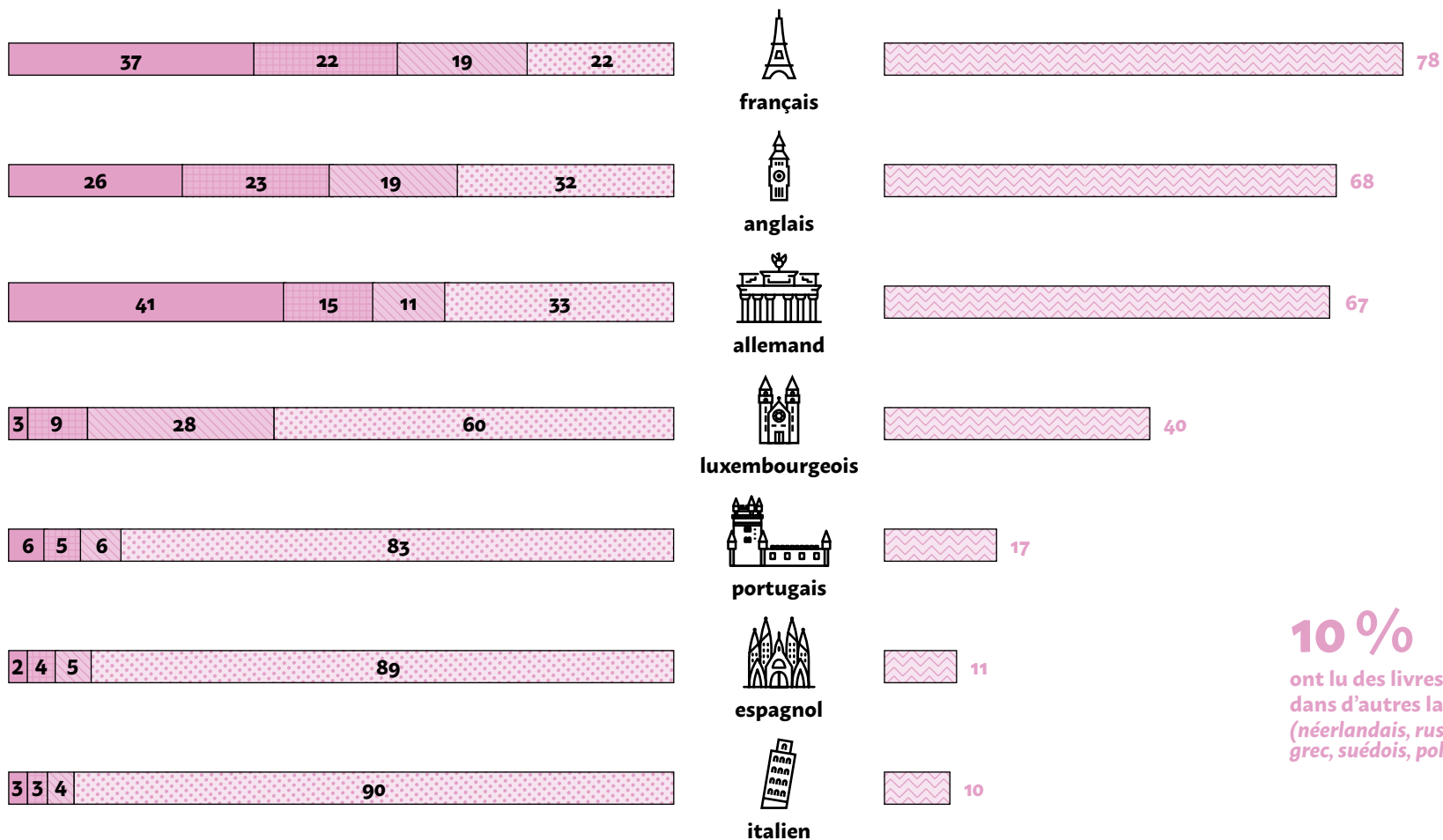
Par la suite, nous avons demandé aux personnes ayant participé à l'enquête de nous indiquer la fréquence avec laquelle elles ont lu des livres dans différentes langues au cours des douze derniers mois. Les livres en langue française sont les plus utilisés : 78 % des personnes indiquent lire des livres en français à différentes fréquences (*de régulièrement à rarement*). En deuxième place on retrouve l'anglais avec 68 % de lecteurs•trices et l'allemand avec 67 % de lecteurs•trices. Notons toutefois que, même si l'allemand n'arrive qu'en troisième place, c'est toutefois la langue avec le plus haut taux de lecteurs•trices réguliers•ères (41 %). À la quatrième place, nous retrouvons le luxembourgeois avec 40 %, puis plus loin, le portugais avec 17 %, l'espagnol avec 11 % et l'italien avec 10 %. 10 % des personnes interrogées indiquent lire dans des langues qui n'étaient pas énumérées.

Ces résultats témoignent bien de la diversité des langues de lecture utilisées par la population multilingue du Luxembourg. On peut également noter des changements par rapport aux dernières enquêtes de 2001 et 2009⁴. Alors que le français en tant que langue de lecture reste relativement stable, on peut constater une baisse au niveau de l'allemand et une hausse assez claire au niveau de l'anglais, surtout entre 2009 et 2023. Après une baisse en 2009, le luxembourgeois revient à la hausse à un niveau très légèrement supérieur à celui de 2001. Bien que restant des langues moins lues, on note toutefois une hausse continue du portugais et de l'italien. On peut supposer que ces glissements s'expliquent d'une part par les changements démographiques de la population sur les 22 dernières années ainsi que la présence accrue d'autres langues (*comme l'anglais*) dans notre quotidien.

⁴Borsenberger Monique. 2006. « Les pratiques de lecture au Luxembourg », Cahier PSELL, n°153. CEPS/INSTEAD. Differdange.

Borsenberger Monique, Julia Bardes, Stéphanie Cassilde, Christian Lamour, Laureen Vanni et Anne Villeret. 2011. « Les pratiques culturelles au Luxembourg en 2009 » Volume 1. Étude commanditée par le ministère de la Culture. CEPS/INSTEAD. Esch-sur-Alzette.

FRÉQUENCE DE LECTURE DE LIVRES SELON LA LANGUE EN 2023 (EN %)



10 %
ont lu des livres dans d'autres langues (néerlandais, russe, danois, grec, suédois, polonais)

Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
 Champ : personnes ayant lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois, n=847
 À quelle fréquence lisez-vous des livres dans les langues suivantes... ?

régulièrement
 de temps en temps
 rarement
 jamais
 ST OUI

LECTURE DES LIVRES SELON LA LANGUE ENTRE 2001 ET 2023 (EN %) ⁵



Source : PSELL 2001, ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et CEPS/INSTEAD ; enquête Culture 2009, ministère de la Culture et CEPS/INSTEAD ; enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : personnes ayant lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois, 2001 n=900 ; 2009 n=1 316 ; 2023 n=847

2001
 2009
 2023

⁵ Pourcentages arrondis à l'unité

Pour conclure, nous avons demandé aux personnes ayant lu au moins un livre pendant les douze derniers mois si elles avaient un moment privilégié de lecture. 41 % des répondant·es disent préférer lire le soir avant le coucher et 19 % pendant les vacances (ce qui vaut surtout pour les personnes lisant entre 1 et 4 livres par an avec 26 %). 6 % disent préférer les temps de transport et 3 % l'école ou le travail (avant tout les 16-24 ans avec 12 %). 9 % indiquent avoir un autre moment privilégié de lecture et 22 % n'en ont aucun (surtout les grand·es lecteurs·trices de 20 livres et plus avec 35 %).

LES MOMENTS PRIVILÉGIÉS DE LECTURE (EN %)



3%

À l'école/au travail



41%

Le soir avant le coucher



19%

Pendant les vacances



6%

Pendant les temps
de transport

9%

indiquent avoir
un autre
moment préféré

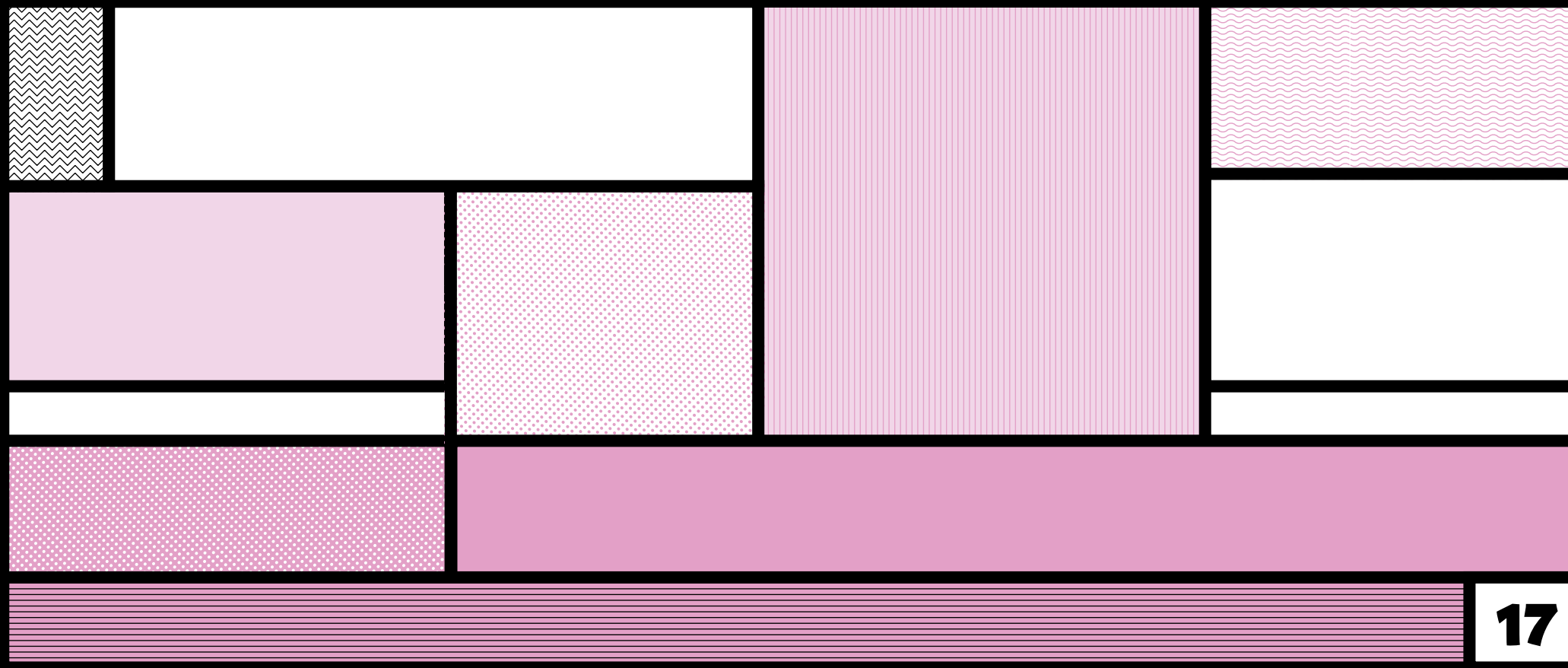
22%

disent ne pas avoir
de moment préféré

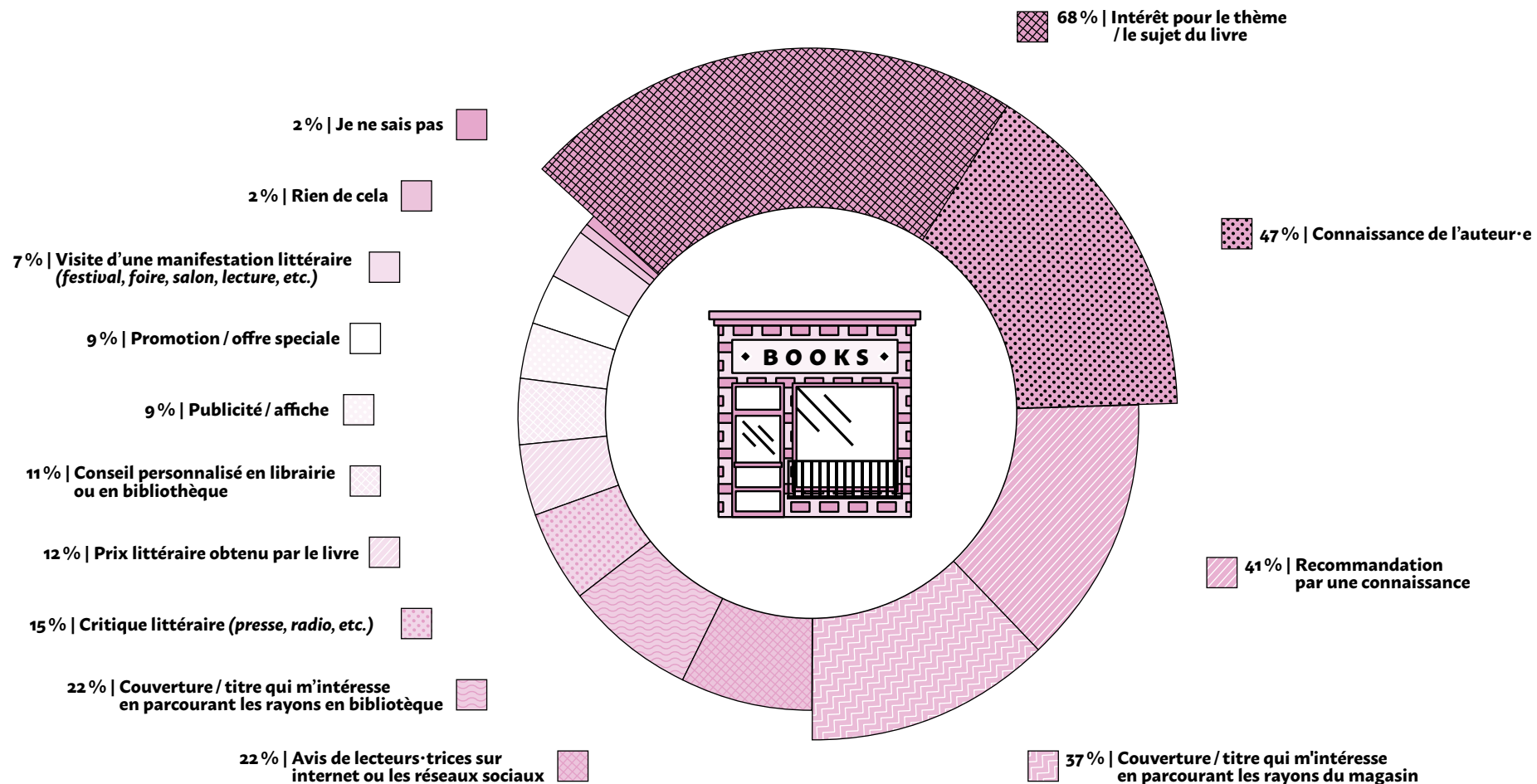
Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
Champ : personnes ayant lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois, n=847
Avez-vous un moment privilégié de lecture ? Si oui, lequel ?

1.3. LE CYCLE DE VIE D'UN LIVRE ACHETÉ

Il nous semblait intéressant d'examiner les raisons qui incitent les gens à se procurer un livre. C'est clairement l'intérêt pour le thème ou le sujet qui domine avec 68 %, suivi par la connaissance de l'auteur•e avec 47 % (*avant tout pour les grand•es lecteurs/trices de 20 livres et plus avec 67%*), une recommandation par une connaissance avec 41 % et l'attrait de la couverture ou du titre vu en magasin avec 37 %. Cette dernière raison est surtout valable pour les femmes (45 % contre 28 % pour les hommes). D'autres incitations, citées moins souvent, comprennent, par exemple, les avis d'autres lecteurs•trices sur internet ou les réseaux sociaux (22 %), l'attrait d'un livre découvert en bibliothèque (22 %) ou une critique littéraire (15 %).



LES INCITATIONS POUR S'ACHETER UN LIVRE (EN %)

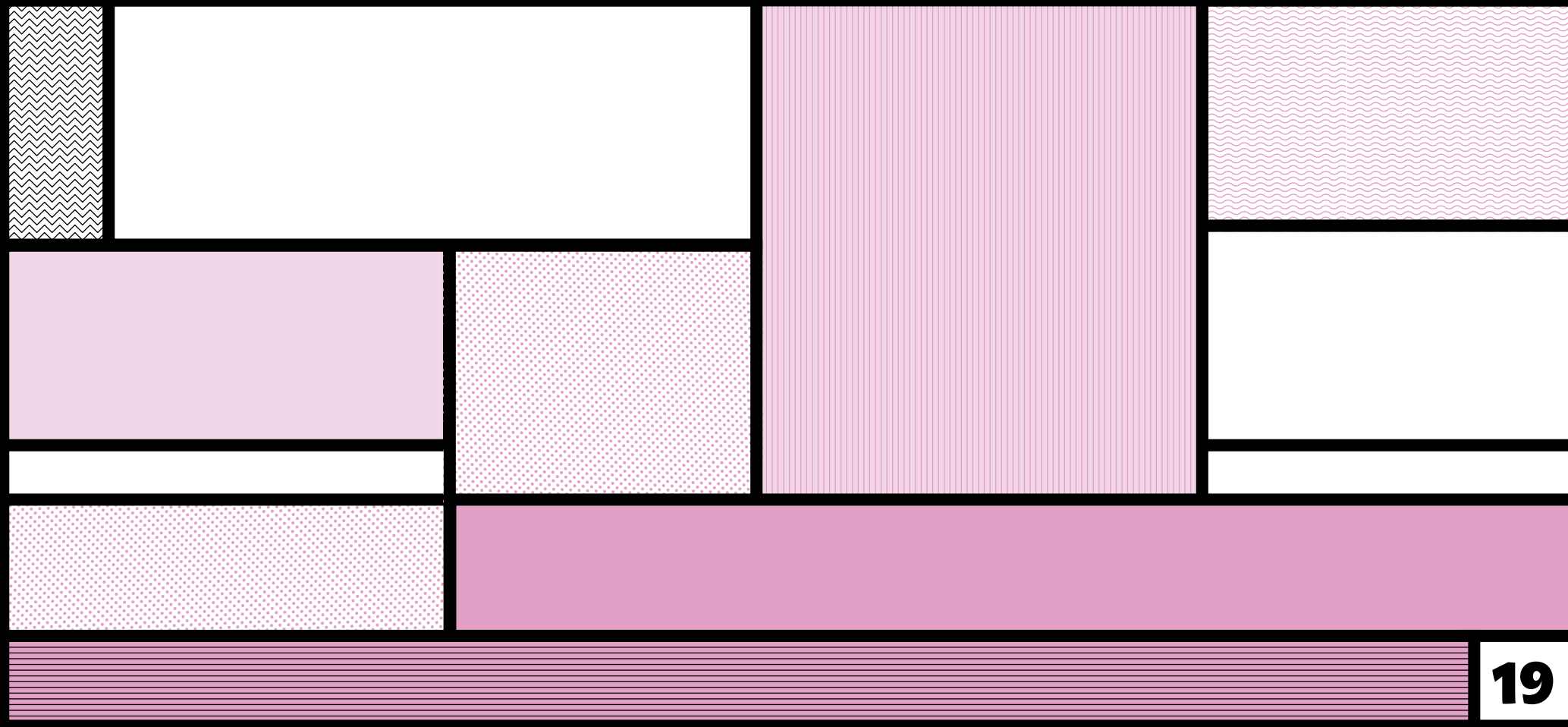


Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
 Champ : personnes ayant lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois, n=847
 Comment obtenez-vous vos livres?

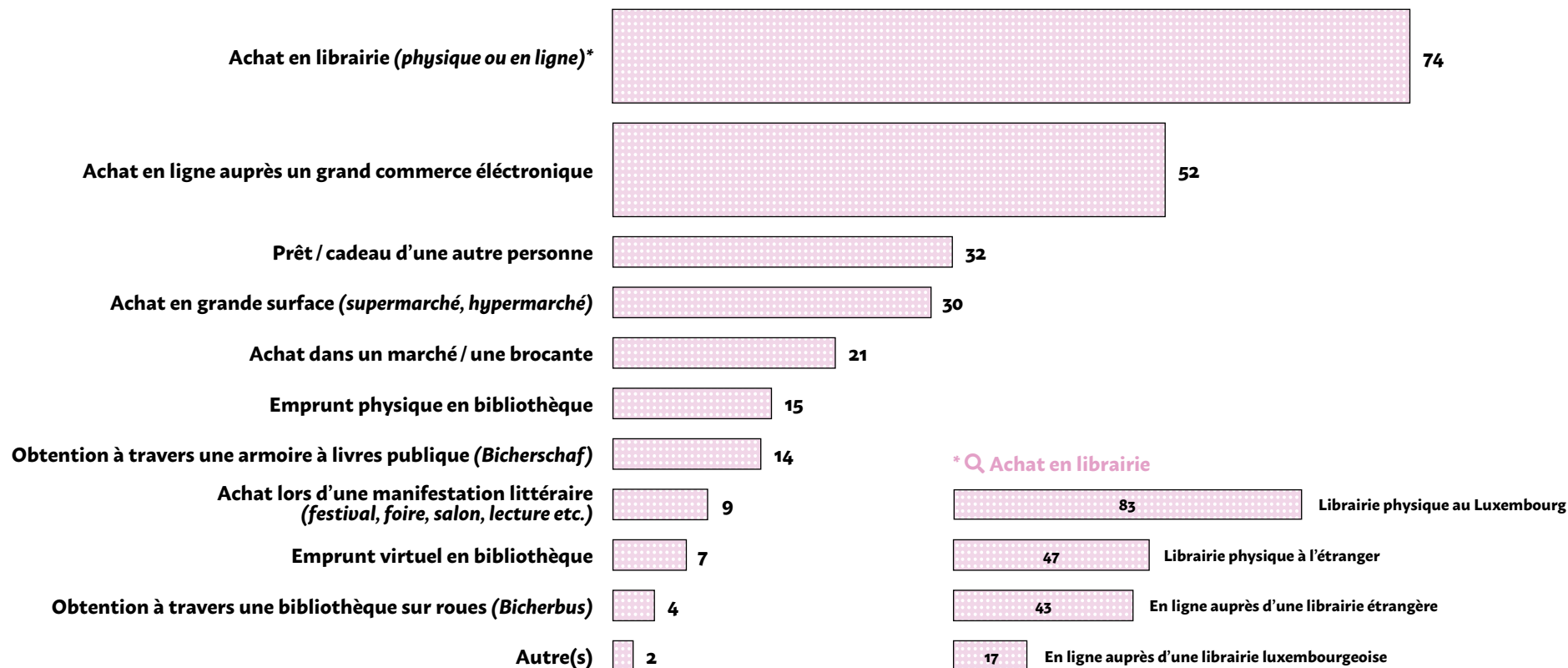
Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
 Champ : personnes ayant lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois, n=847
 Parmi les éléments suivants, lesquels vous incitent généralement à vous procurer un livre ?

Avec l'arrivée de nouvelles possibilités d'achat au cours de ces dernières années, nous voulions savoir de quelle manière les lecteurs•trices se procuraient leurs livres. L'achat en librairie (*que ce soit en mode physique ou virtuel*) est le moyen le plus prisé (74 %), suivi par l'achat en ligne auprès d'un grand commerce électronique (52 %). Parmi les modes de procuration cités moins souvent, on retrouve, entre autres, le prêt ou cadeau d'une autre personne (32 %), l'achat en grande surface (30 %) et l'achat à un marché ou une brocante (21 %).

Comme l'achat en librairie reste de loin le mode de procuration préféré, il était intéressant de faire une distinction entre les différents types de librairie. Même avec l'arrivée des commerces en ligne, la librairie physique au Luxembourg reste de loin la plus attrayante pour les lecteurs•trices (83 %), suivie par la librairie physique à l'étranger (47 %). Ce n'est qu'en troisième, respectivement quatrième place que l'on retrouve les librairies en ligne (43 % pour celles à l'étranger et 17 % pour celles au Luxembourg).



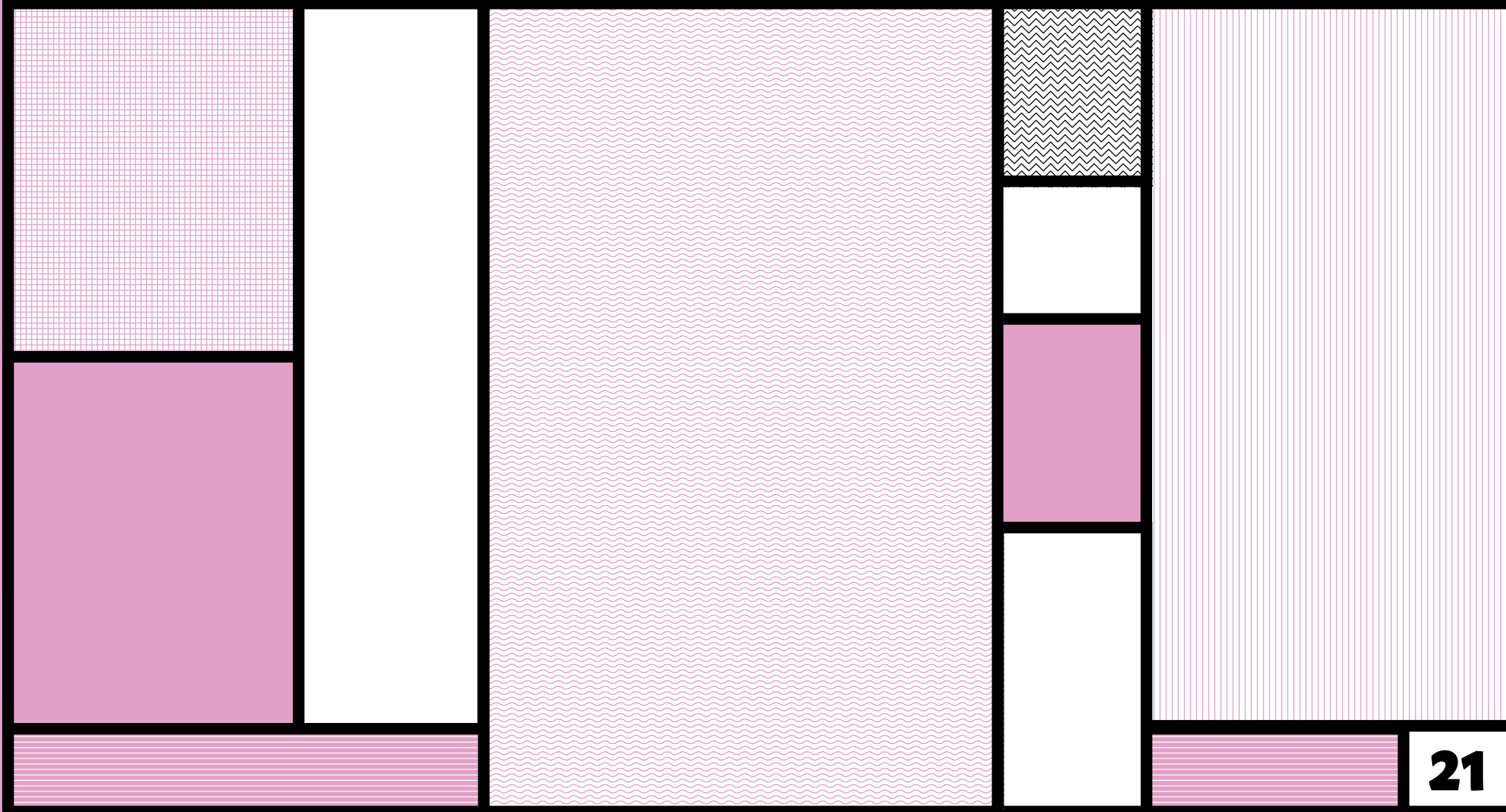
MODES DE PROCURATION DES LIVRES (EN %)



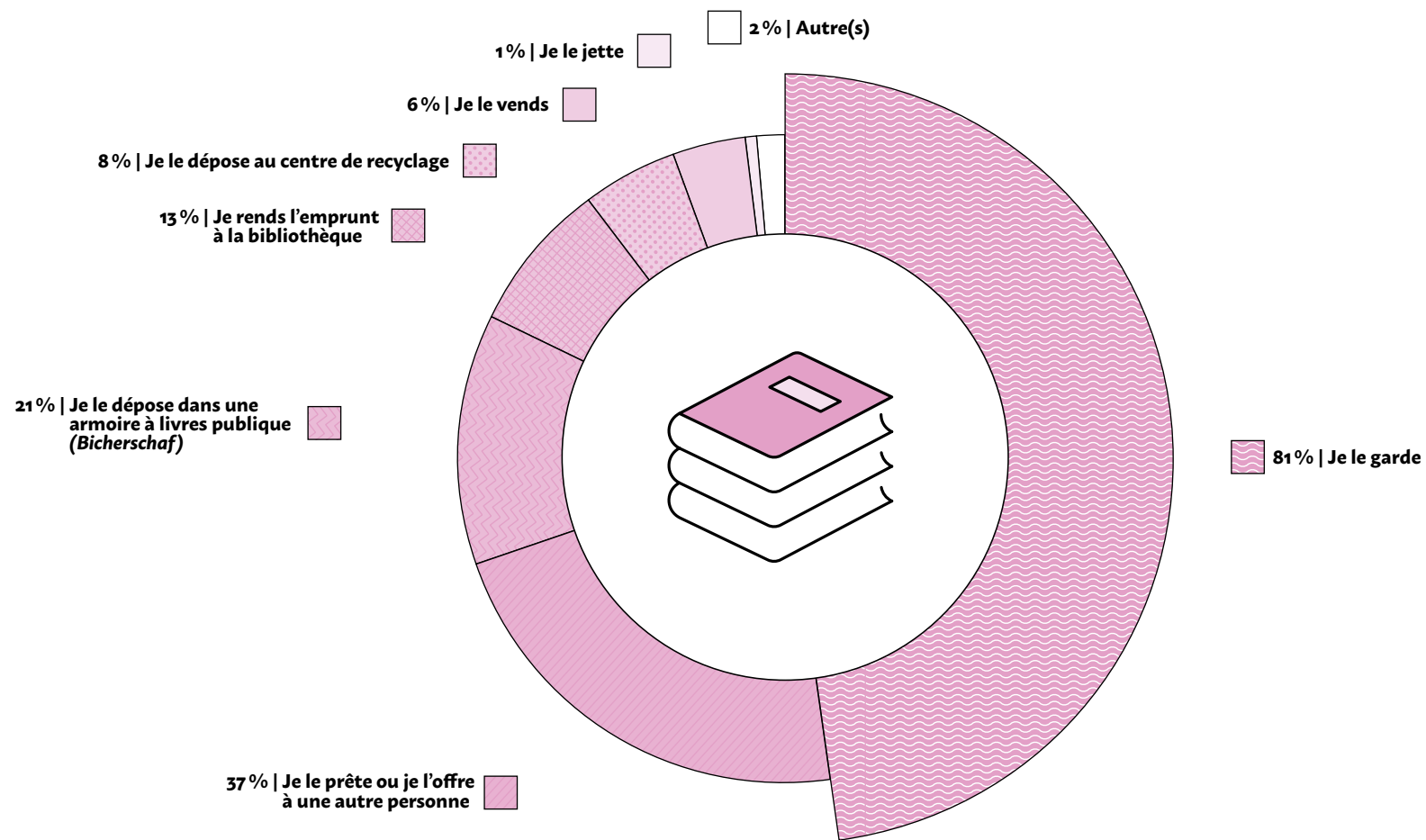
Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
 Champ: personnes ayant lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois, n=847
 Comment obtenez-vous vos livres?

Champ : personnes ayant acheté un livre en librairie (physique ou en ligne), n=624
 Dans quel(s) type(s) de librairie(s) achetez-vous vos livres ?

Enfin, nous nous sommes demandé·es quel était le destin des livres après lecture. Les chiffres montrent que les lecteur·ices sont attaché·es à leurs livres et que ceux-ci ne sont donc pas vu comme une simple marchandise. Notons toutefois que nous n'avons pas fait de distinction entre livres papiers et numériques. 81% des répondant·es disent garder leur livre et cette réponse reste de loin la plus citée. 37% des personnes prêtent ou offrent leur livre à une autre personne et 21% le déposent dans une armoire à livres publique. Le fait de vendre ou de jeter un livre reste un phénomène marginal.



CE QUE L'ON FAIT DES LIVRES APRÈS LECTURE (EN %)



Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
Champ : personnes ayant lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois, n=847
Que faites-vous généralement d'un livre après l'avoir lu ?

2. LES USAGES DES BIBLIOTHÈQUES

2.1. LES INSCRIPTIONS ET LEURS RAISONS

Dans le deuxième volet de l'enquête, nous nous sommes intéressés aux usages des bibliothèques au Luxembourg. On constate que 25 % des répondant•es sont inscrit•es dans une bibliothèque sur le territoire. Parmi ces personnes, 17 % sont inscrites à la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL), 8 % dans une bibliothèque régionale et 6 % au Luxembourg Learning Centre (la bibliothèque de l'Université du Luxembourg ou LLC). Notons ici qu'une personne peut être inscrit•es dans plusieurs bibliothèques à la fois. Comme pour la lecture, nous pouvons constater une augmentation par rapport à la dernière enquête, passant ainsi de 15 % de personnes inscrites en 2009⁶ à 25 % en 2023.

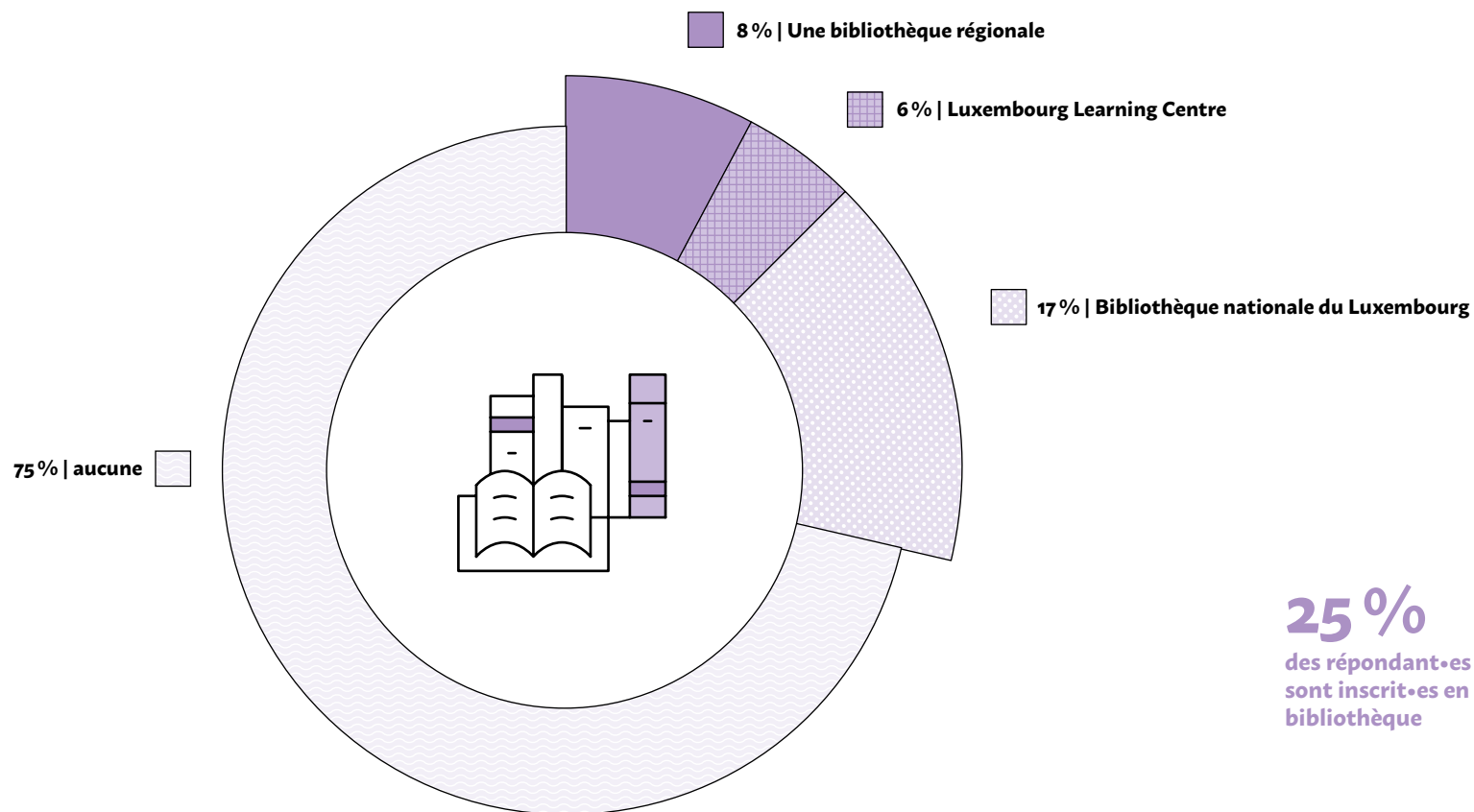
En se penchant sur les chiffres, on constate, sans grande surprise, que le nombre de personnes inscrites en bibliothèque augmente avec le nombre de livres qu'elles lisent (*passant de 21 % pour les personnes ayant lu entre 1 et 4 livres à 36 % pour les personnes ayant lu 20 livres et plus*). Les femmes sont légèrement plus nombreuses à être inscrites avec 29 % (*contre 21 % pour les hommes*). Le niveau de formation joue également un rôle : 34 % des personnes disposant d'une formation du supérieur sont inscrites, contre 20 % des personnes avec une formation du secondaire et 11 % des personnes avec une formation du primaire.

On observe également que le lieu de résidence a un impact sur l'utilisation des bibliothèques. Ainsi, on constate que dans la région Nord, la part des personnes inscrit•es est la plus faible (*15 % contre 31 % pour Luxembourg-Ville*). La part des personnes inscrit•es à la BnL, par exemple, diminue plus leur lieu de résidence est éloigné ou plus difficilement joignable par les moyens de transport.

Pour les inscriptions dans tous les types de bibliothèques confondus, on observe que la tranche d'âge de 16 à 24 ans compte le plus d'inscrit•es (*41 % contre une moyenne de 25 % pour toutes les tranches d'âge*). L'effet générationnel s'observe surtout au LLC avec 22 % des 16-24 ans qui y sont inscrit•es (*par rapport à la moyenne de 6 % pour toutes les tranches d'âge*).

⁶Borsenberger Monique, Julia Bardes, Stéphanie Cassilde, Christian Lamour, Laureen Vanni et Anne Villeret. 2011. « Les pratiques culturelles au Luxembourg en 2009 » Volume 1. Étude commanditée par le ministère de la Culture. CEPS/INSTEAD. Esch-sur-Alzette.

LES PERSONNES INSCRITES EN BIBLIOTHÈQUE(S) AU LUXEMBOURG (EN %)



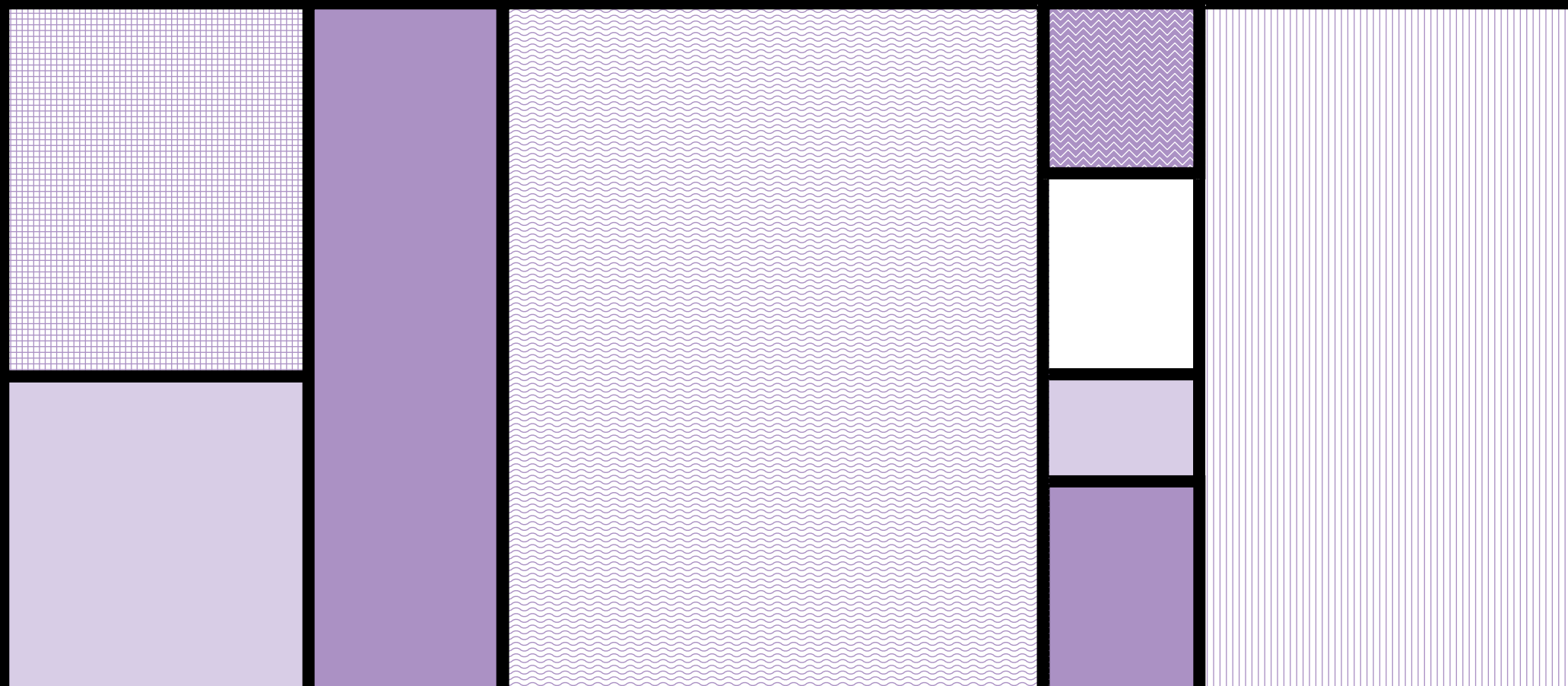
Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : ensemble des répondant-es, n=1 030

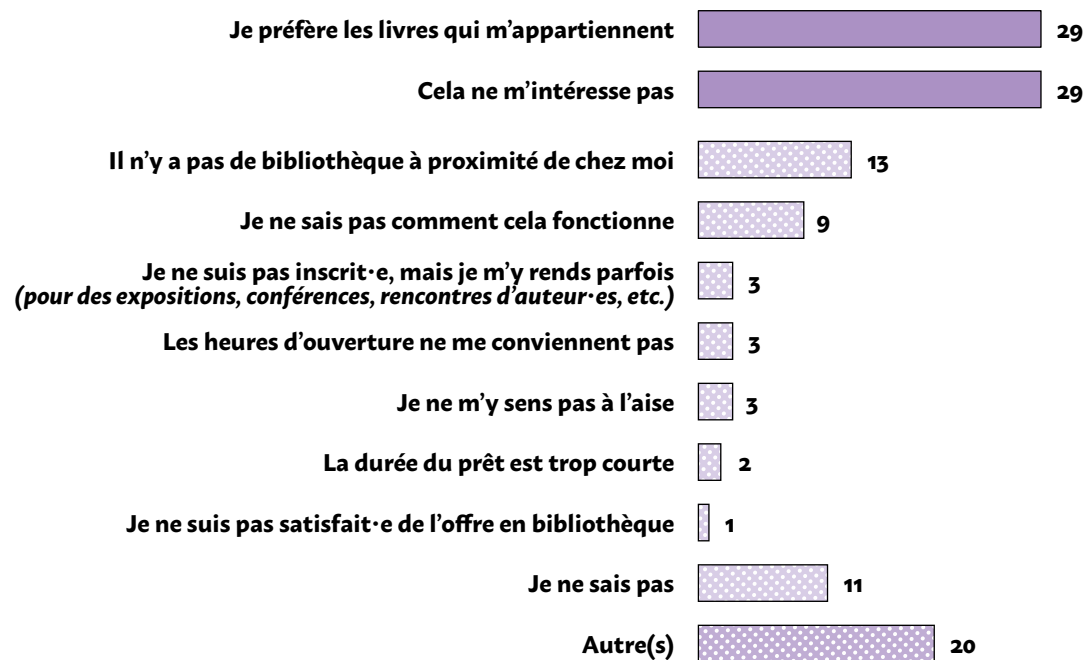
Au Luxembourg, êtes-vous actuellement inscrit-e à ...?

Les personnes qui ne sont pas inscrites dans une bibliothèque citent comme raisons majeures une préférence pour leurs propres livres (29 %) et le fait que l'inscription en bibliothèque ne leur semble pas intéressante (29 %). Le manque d'intérêt est le plus accentué parmi les personnes qui ont indiqué ne pas avoir lu de livre pendant les douze derniers mois (55 %). On constate aussi que le manque d'intérêt est plus présent parmi les hommes (35 % contre 23 % pour les femmes). Cet effet de genre est inversé en ce qui concerne la préférence pour ses propres livres (35 % de femmes contre 24 % des hommes).

La distance par rapport au domicile et le manque de connaissance relatif au fonctionnement d'une bibliothèque se retrouvent en deuxième et troisième place avec 13 % et 9 % respectivement. D'autres facteurs comme les heures d'ouverture ne jouent pas de rôle important dans la décision de s'inscrire.



LES RAISONS DE NE PAS ÊTRE INSCRIT·E DANS UNE BIBLIOTHÈQUE (EN %)



Sources : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

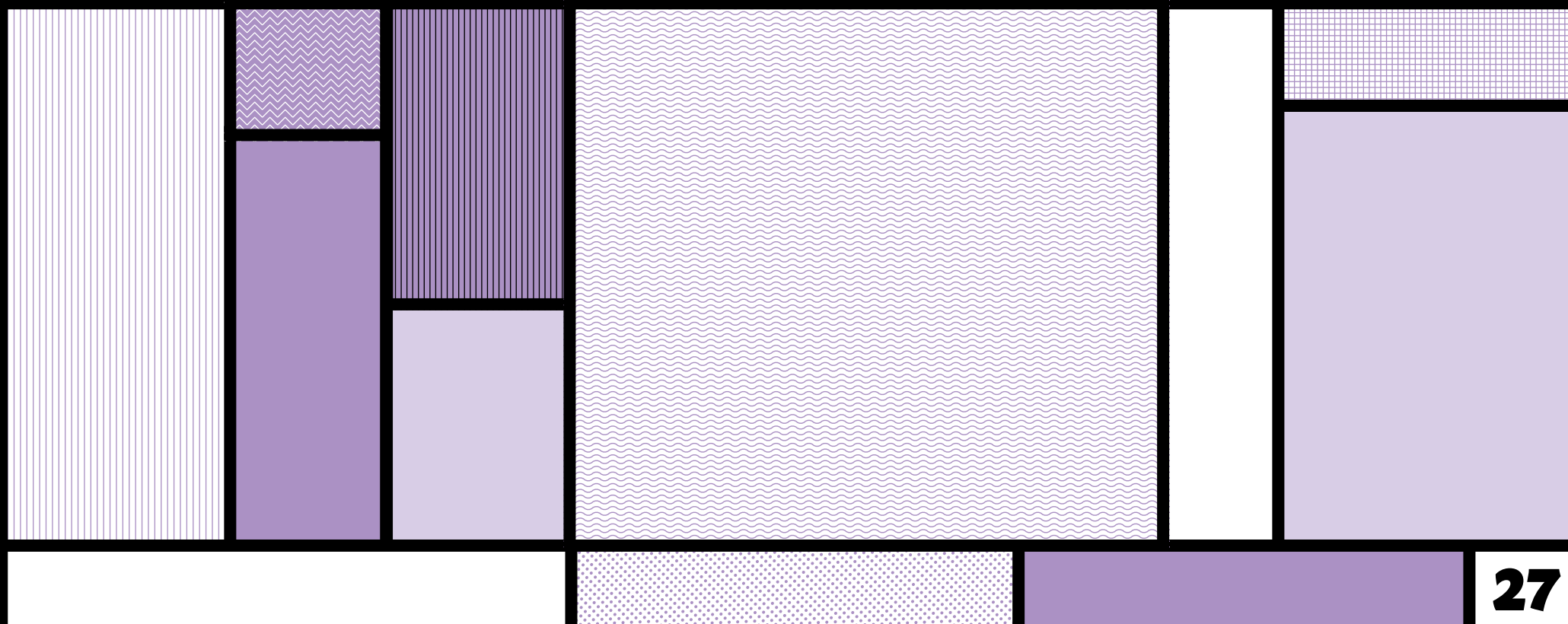
Champ : personnes qui ne sont pas inscrites dans une bibliothèque, n=784

Pourquoi n'êtes-vous pas inscrit·e à une de ces bibliothèques ?

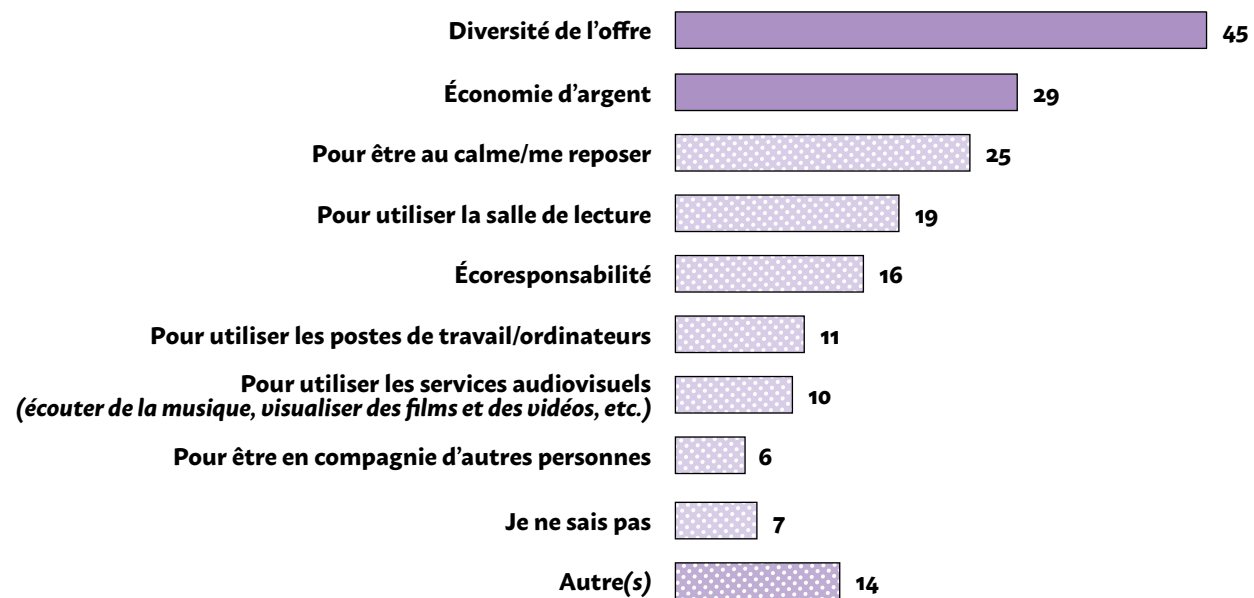
Les motivations pour les personnes inscrites en bibliothèque sont principalement la diversité de l'offre (45 %), l'économie d'argent (29 %) et la tranquillité du lieu (25 %). Viennent ensuite le recours à la salle de lecture (19 %) et l'écoresponsabilité (16 %).

En analysant les chiffres de plus près, on constate que la diversité de l'offre est un facteur plus important pour les plus de 55 ans (avec 58 %) que pour les 16-34 ans (avec 26 %). L'économie d'argent est plus importante au niveau des personnes lisant un nombre de livres important (par exemple, 45 % pour les personnes ayant lu entre 10 et 19 livres et 16 % pour les personnes ayant lu entre 1 et 4 livres). La situation économique des personnes n'apparaît pas comme avoir influencé le choix de cette réponse. Cependant, l'économie d'argent est un facteur plus significatif pour les femmes (38 %) que pour les hommes (17 %). En ce qui concerne l'écoresponsabilité, on observe le même phénomène (23 % des femmes contre 8 % des hommes).

Par contre, la bibliothèque en tant qu'endroit calme et reposant est un facteur plus important pour les personnes déclarant avoir des difficultés financières (47 % contre 15 % pour celles qui déclarent ne pas avoir de difficultés). Pour la tranche d'âge de 16 à 34 ans, cette raison est également mentionnée plus fréquemment (36 %) que pour les autres tranches d'âge (18 % pour les 35-54 ans et 19 % pour les plus de 55 ans). L'utilisation des postes de travail est également citée plus souvent par les 16-34 ans (17 % contre 8 % pour les 35-54 ans et 5 % pour les plus de 55 ans).



LES RAISONS DE S'ÊTRE INSCRIT·E DANS UNE BIBLIOTHÈQUE (EN %)



Sources : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : personnes inscrites dans une bibliothèque, n=246

Pour quelle(s) raison(s) vous êtes-vous inscrit·e à une bibliothèque au Luxembourg ?

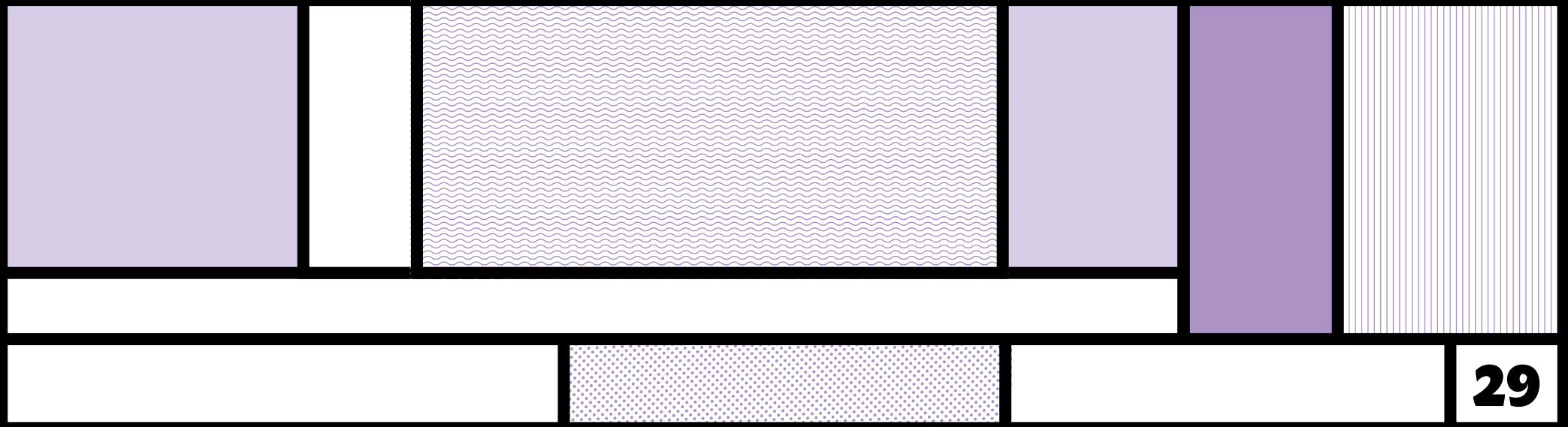
2.2. LES NIVEAUX DE SATISFACTION

En général, on constate que les personnes inscrites en bibliothèque sont majoritairement satisfaites des heures d'ouverture et ceci pour tous les types de bibliothèques.

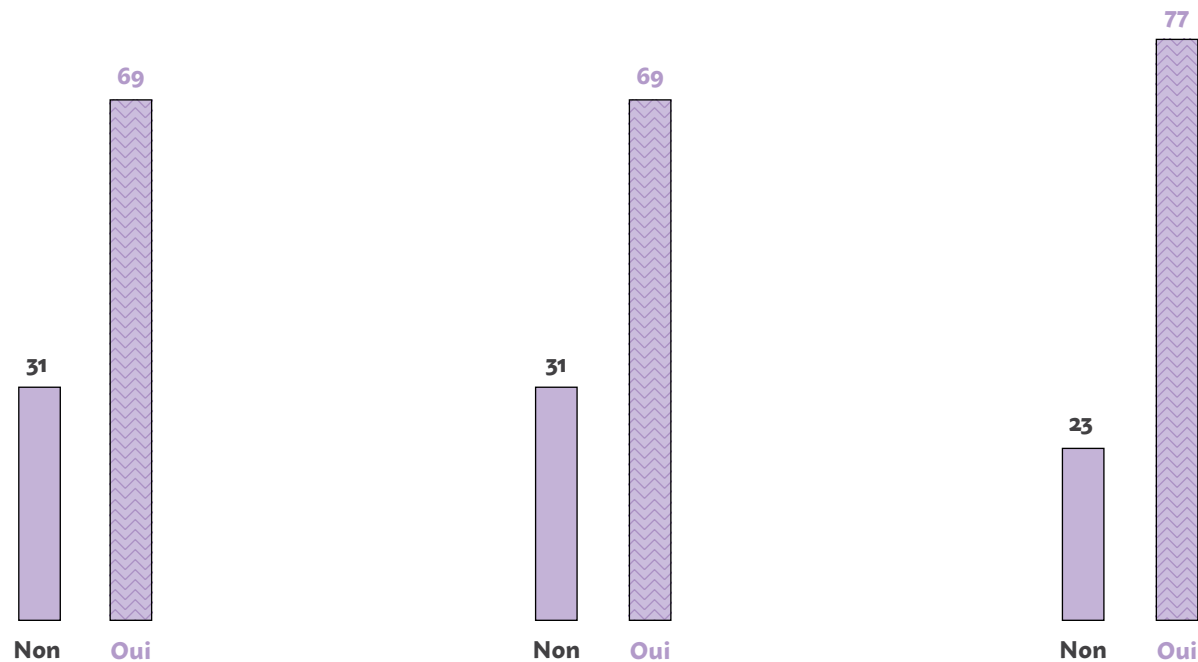
La BnL affiche un taux de satisfaction de 69 %. Alors que ce taux monte à 93 % pour les personnes de 65 ans et plus, il est à 52 % pour les personnes entre 16 et 34 ans. Il n'est donc pas étonnant de voir que c'est cette tranche d'âge qui réclame le plus fortement des horaires d'ouverture plus longs dans la soirée, suivi par le souhait d'une ouverture plus tôt le matin. En général, pour les 31 % de personnes qui déclarent être insatisfaites des horaires actuels, la demande pour des horaires plus étendus les samedis et dimanches (21 %) prime, suivi par le soir (10 %) et le matin (6 %).

Le taux de satisfaction pour les heures d'ouverture du LLC est identique à celui de la BnL avec 69 %. Le public du LLC en tant que bibliothèque universitaire étant plus jeune que celui des autres bibliothèques, nous pouvons néanmoins constater quelques différences parmi les tranches d'âge. Alors que le taux de satisfaction des 16-24 ans se situe au-dessus de la moyenne avec 78 %, il n'est plus qu'à 30 % pour les 25-34 ans. Les demandes des personnes insatisfaites des horaires se répartissent de manière similaire entre les soirs (18 %), les samedis et dimanches (15 %) et les matins (12 %). Considérant ici le nombre assez faible de répondant•es (47 personnes), ces chiffres sont néanmoins à prendre avec prudence.

Le taux de satisfaction des horaires d'ouverture des bibliothèques régionales est le plus haut avec 77 %. Les taux les plus élevés se trouvent parmi les 16-24 ans (91 %) et les 45-54 ans (91 %) et les plus bas parmi les 25-34 ans (51 %). Pour les 23 % des personnes qui se montrent insatisfait•es des horaires, les demandes pour des heures d'ouverture plus étendues lors des samedis et dimanches et en soirée sont similaires (*respectivement 11 % et 10 %*) et légèrement inférieures pour les heures en matinée (7 %).



SATISFACTION PAR RAPPORT AUX HEURES D'OUVERTURE (EN %)

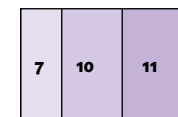
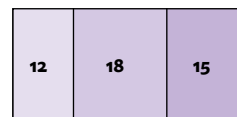
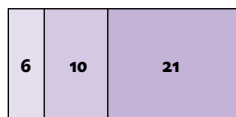


Bibliothèque nationale du Luxembourg

Luxembourg Learning Centre

Bibliothèques régionales

J'aimerais des heures d'ouverture ...

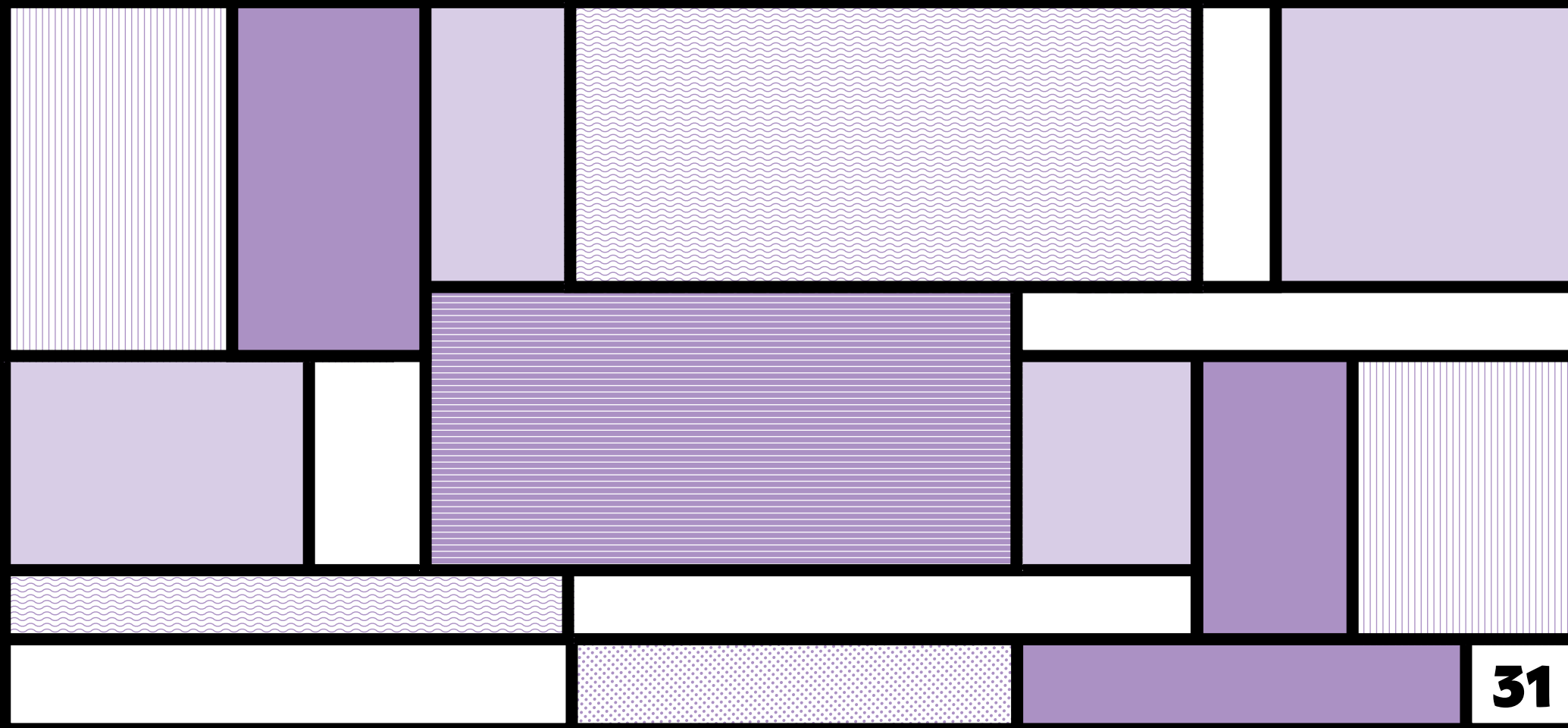


Sources : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES
 Champ : personnes inscrites à la BnL n=171, au LLC n=47, en bibliothèque régionale n=82
 Êtes-vous satisfait•e des heures d'ouverture de la BnL, du LLC, des bibliothèques régionales ?

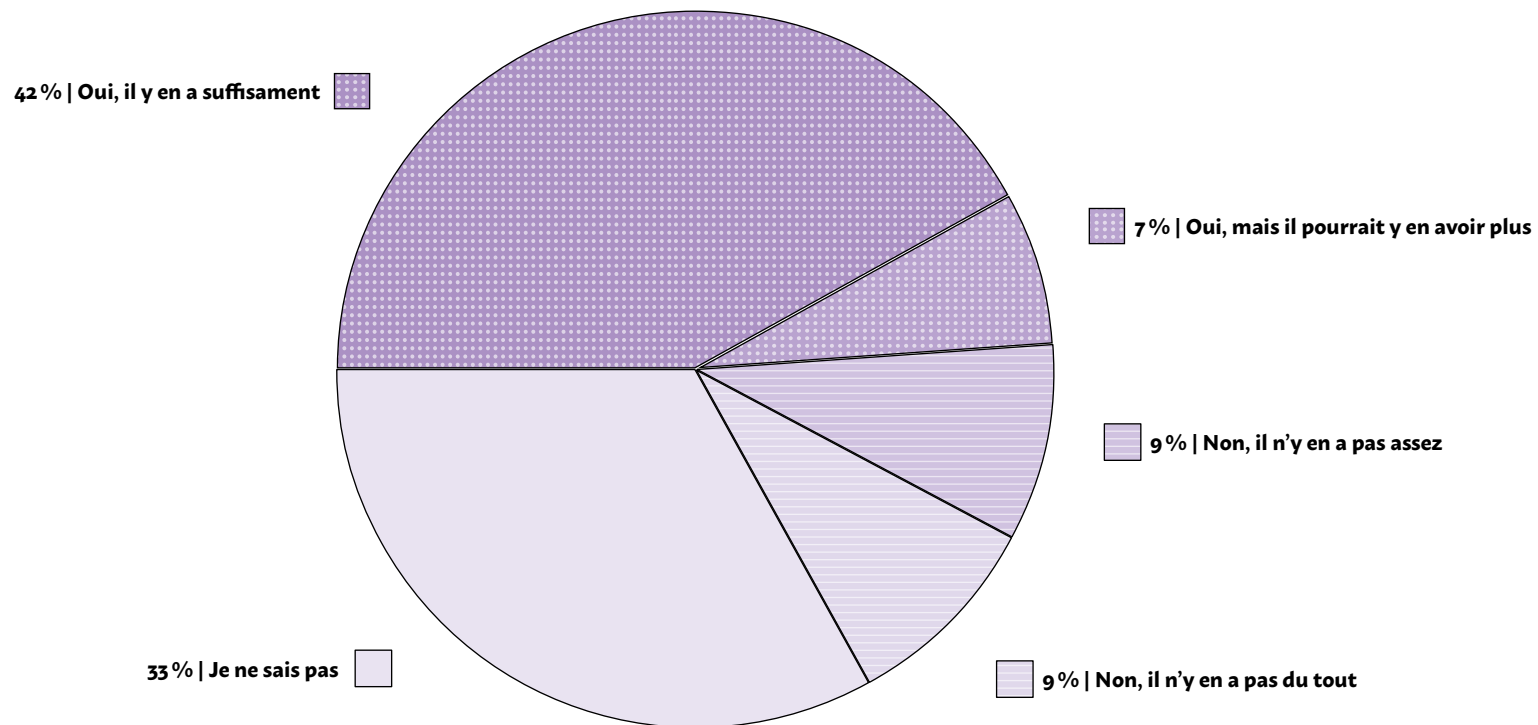
plus tôt le matin
 plus tard le soir
 (plus longues) les samedis et dimanches

Nous avons demandé à l'intégralité des personnes interrogées (*inscrites et non-inscrites en bibliothèque*) si elles étaient satisfaites du nombre de bibliothèques dans leur région d'habitation. Au total, 49 % des personnes déclarent être satisfaites : 42 % sont d'avis qu'il y en a suffisamment et 7 % sont satisfaites mais pensent qu'il pourrait y en avoir plus. 18 % des personnes ne sont pas satisfaites : 9 % pensent qu'il n'y a pas assez de bibliothèques dans leur région et 9 % disent qu'il n'y en a pas du tout. 33 % des personnes interrogées n'ont pas d'avis sur la question.

Si l'on se penche sur le détail, on constate que le taux de satisfaction est le plus élevé parmi les personnes résidant à Luxembourg-Ville (66 %). Les plus hauts d'insatisfaction se situent parmi les personnes habitant la région Est (29 %) et la région Nord (27 %). Le taux de satisfaction est également plus élevé parmi les personnes inscrites en bibliothèque (76 % contre 40 % parmi les personnes non-inscrites) alors que le taux d'insatisfaction est plus ou moins équivalent (18 % pour les personnes inscrites et 17 % pour les non-inscrites).



SATISFACTION VIS-À-VIS DU NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES DANS LA RÉGION D'HABITATION (EN %)



Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : ensemble des répondant·es, n=1 030

Êtes-vous satisfait·e du nombre de bibliothèques qui existent dans votre région d'habitation ?

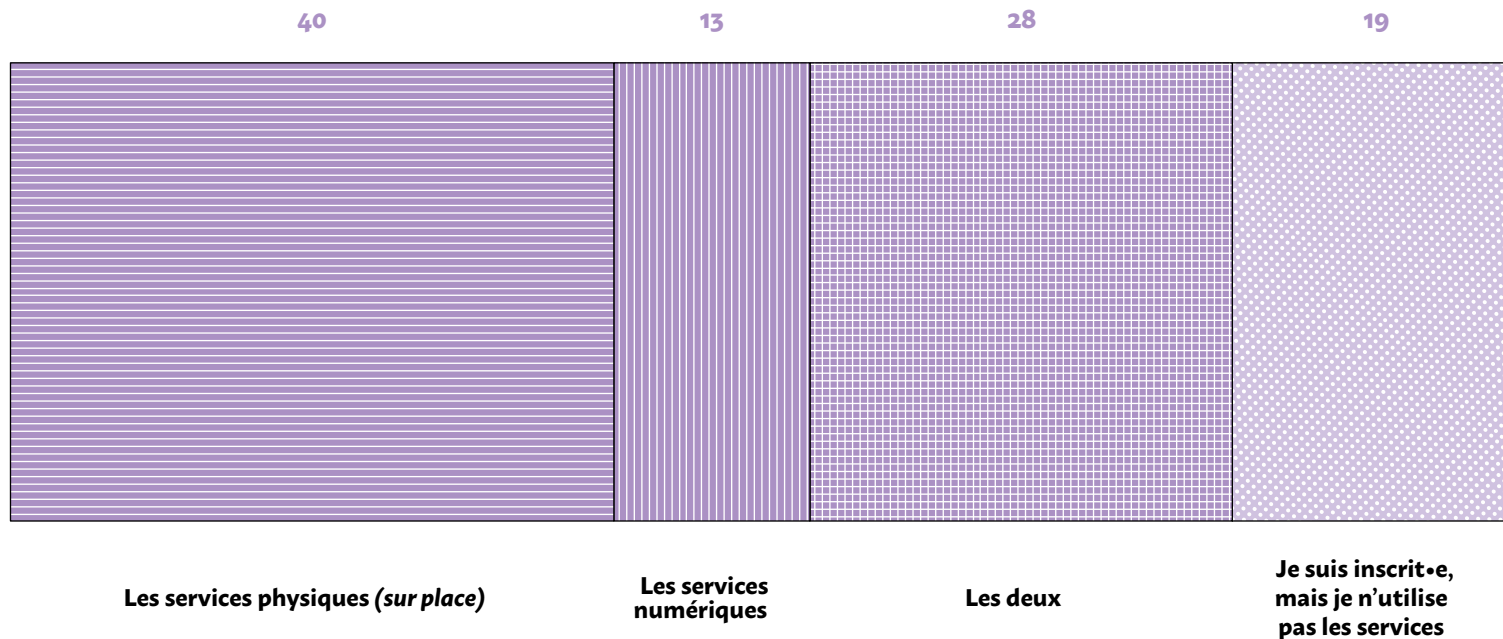
2.3. LES SERVICES OFFERTS

Les bibliothèques offrent de nombreux services et ce aussi bien sur place qu'en ligne. 40 % des personnes inscrites en bibliothèque déclarent utiliser exclusivement les services physiques et 13 % exclusivement les services numériques. L'utilisation simultanée de services physiques et numériques est vraie pour 28 % des personnes inscrites. 19 % des personnes disent être inscrites dans une bibliothèque sans toutefois utiliser un service quel qu'il soit.

L'effet générationnel n'est pas très prononcé à ce niveau. On observe une légère prépondérance d'utilisateurs·euses de services physiques parmi les 55 ans et plus (53 % contre 32 % des 16-34 ans) et, à l'inverse, une utilisation des services numériques légèrement supérieure parmi le public des 16-34 ans (17 % contre 11 % des 55 ans et plus). L'utilisation simultanée des services physiques et numériques diminue également avec l'âge (33 % pour les 16-34 ans et 17 % pour les 55 ans et plus).

Par ailleurs, les services physiques sont plus utilisés par les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle (47 % contre 35 % pour les personnes ayant une activité professionnelle). Pour les services numériques, les chiffres se rejoignent (14 % pour les personnes non-actives et 13 % pour les personnes actives), mais s'inversent pour l'utilisation simultanée des services physiques et numériques (31 % pour les personnes actives et 23 % pour les personnes non-actives).

LES SERVICES UTILISÉS QUI SONT OFFERTS PAR LES BIBLIOTHÈQUES (EN %)



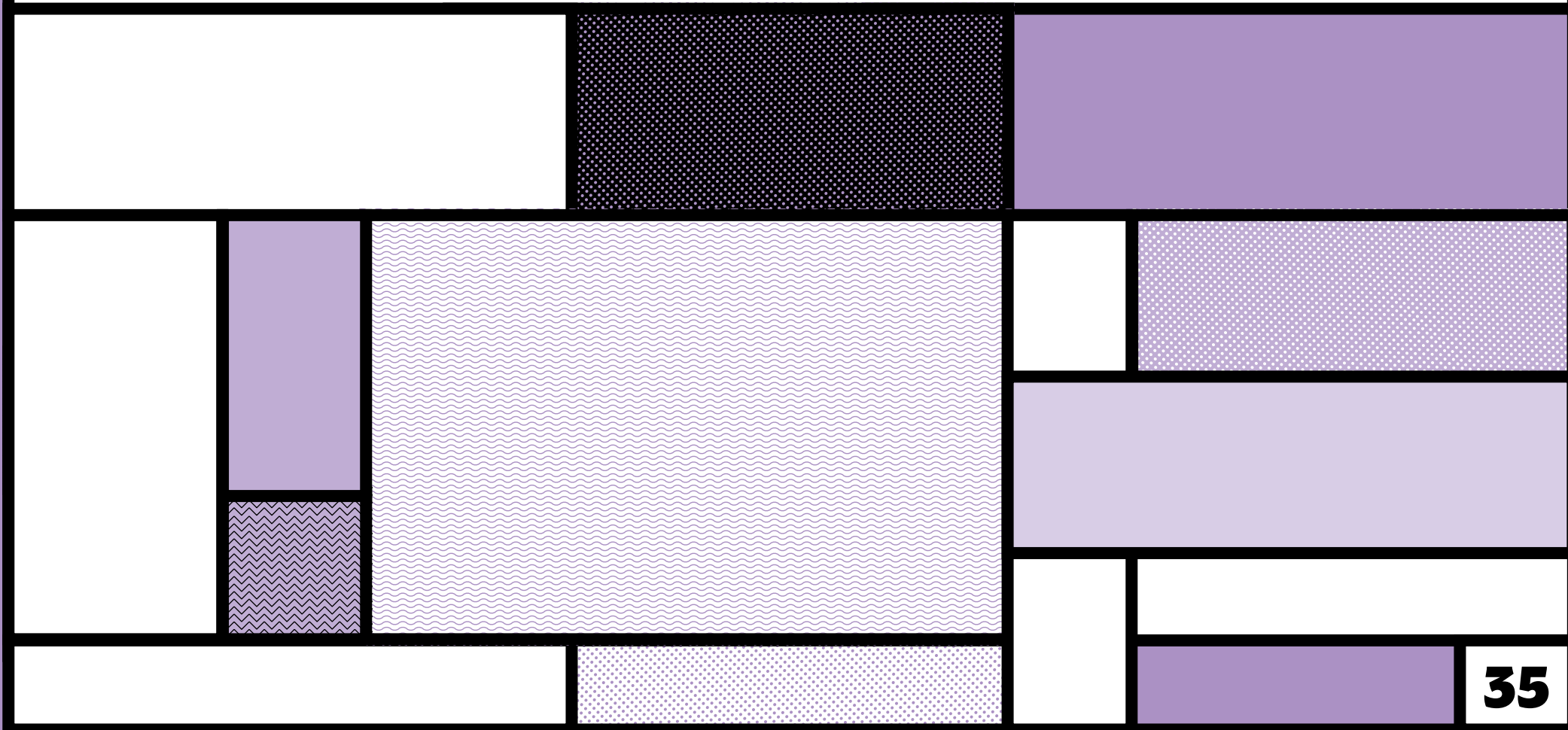
Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : personnes inscrites en bibliothèque, n=246

Quels services offerts par les bibliothèques utilisez-vous ?

Parmi les services offerts par les bibliothèques, la salle de lecture figure en premier lieu avec 39 % de personnes qui l'utilisent, suivi par l'accès à internet avec 28 %, l'interface digitale (comme le moteur de recherche a-z.lu) avec 27 %, le conseil personnalisé avec 26 %, les postes de travail avec 25 % et l'espace de restauration avec 21 %. Les services tels que la bibliothèque sur roues (notamment le Bicherbus), le programme culturel (conférences, expositions et autres), le prêt international, les offres pour enfants et l'écoute de musique et la visualisation de films et de vidéos sont également utilisés mais en moins grand nombre. Notons ici que les services énumérés ne sont pas offerts par toutes les bibliothèques, ce qui explique que certains d'entre eux sont cités plus fréquemment que d'autres.

Concernant les caractéristiques sociodémographiques, on observe peu de différences significatives. Nous voyons toutefois que l'utilisation de l'accès internet et des postes de travail diminue avec l'âge et que les personnes déclarant avoir des difficultés financières ont plus tendance à utiliser ces services. L'utilisation d'une salle de lecture diminue plus la région d'habitation est éloignée de Luxembourg-Ville.



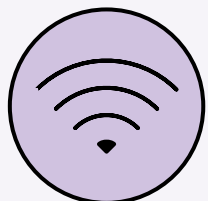
LES SERVICES UTILISÉS EN DÉTAIL (EN %)

INTERFACE DIGITALE
(a-z.lu, ebooks.lu, etc.)

27%



ACCÈS À INTERNET / CONNEXION WIFI



28%

PRÊT INTERNATIONAL

13%

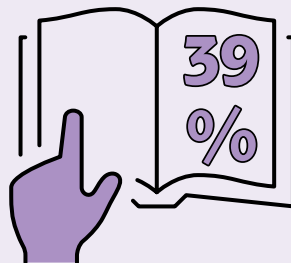


CONSEIL PERSONNALISÉ SUR PLACE



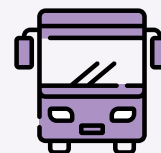
26%

SALLE DE LECTURE



BIBLIOTHÈQUE SUR ROUES
(Bicherbus, Bibliobus)

15%

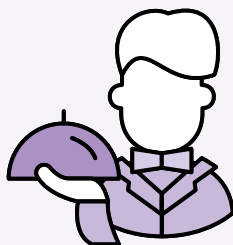


POSTES DE TRAVAIL / ORDINATEURS

25%



CAFÉTÉRIA / RESTAURANT



21%

PROGRAMME CULTUREL
(rencontres auteur-es, conférences,
débats, expositions, etc.)

14%



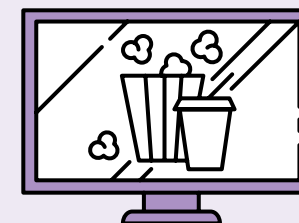
ESPACES ET ATELIERS POUR ENFANTS



11%

POSSIBILITÉ D'ÉCOUTER DE LA MUSIQUE ET DE
VISUALISER DES FILMS ET DES VIDÉOS

10%



AUCUN DES SERVICES

14%

Source: Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : personnes inscrites en bibliothèque, n=246

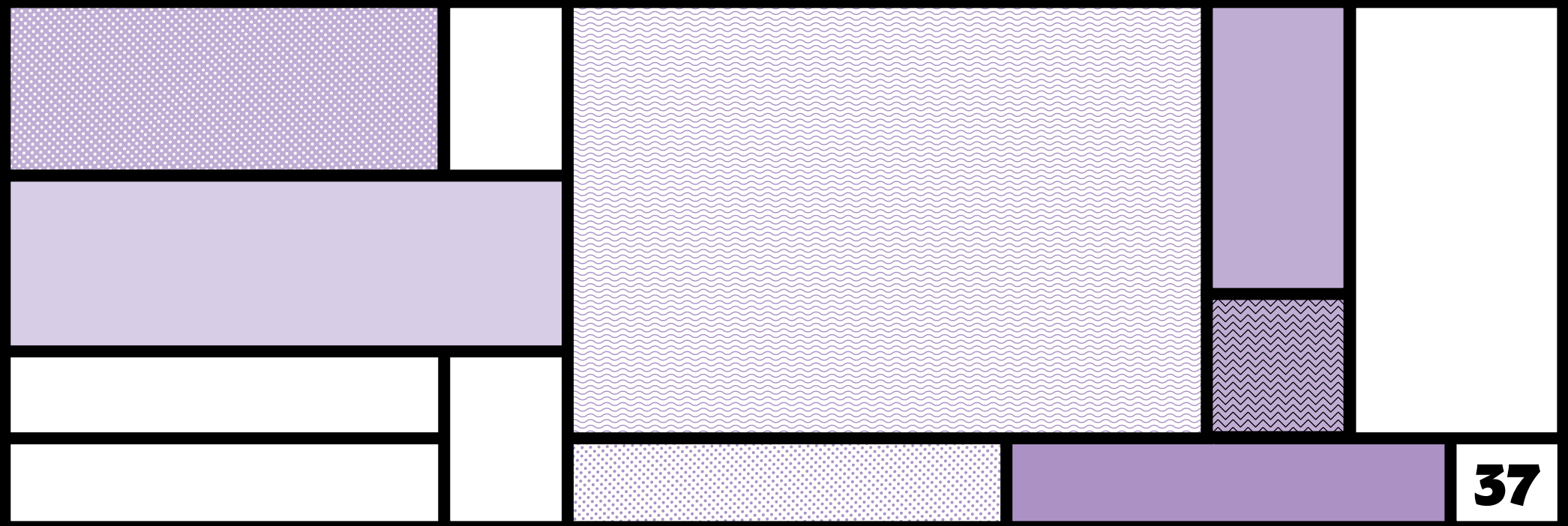
Quel(s) service(s) offert(s) par des bibliothèques au Luxembourg avez-vous déjà utilisé ?

Enfin, quelles sont les attentes que les personnes ont d'une bibliothèque du 21^{ème} siècle ? Afin d'en savoir plus, nous avons proposé aux participant•es un choix de différents services que l'on retrouve dans les bibliothèques au Luxembourg et ailleurs. Le premier graphique révèle l'ensemble des réponses (*personnes inscrites et non-inscrites en bibliothèque*). Le deuxième montre uniquement les réponses des personnes qui sont inscrites en bibliothèque.

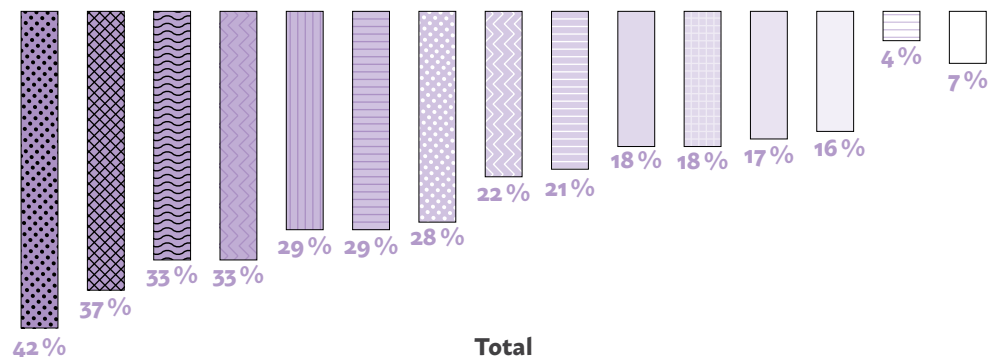
En premier et deuxième lieu, nous retrouvons l'accès internet (42 %) et la cafétéria ou le restaurant (37 %) avec des chiffres semblables pour le total des répondant•es et les personnes inscrites en bibliothèque. Pour tous les autres services, les attentes des personnes inscrites sont plus élevées que celle des non-inscrites. On peut supposer qu'une meilleure connaissance des lieux et un usage plus poussé des bibliothèques amènent d'autres attentes ou exigences.

Un tiers des personnes interrogées sont d'avis qu'une bibliothèque devrait offrir un programme culturel (*rencontres d'auteur•es, expositions, etc.*) ainsi que des postes de travail ou des ordinateurs. Plus d'un quart des personnes désirent avoir une salle de lecture (29%), des conseils personnalisés (29 %) et des formations comme la recherche de documents (28%).

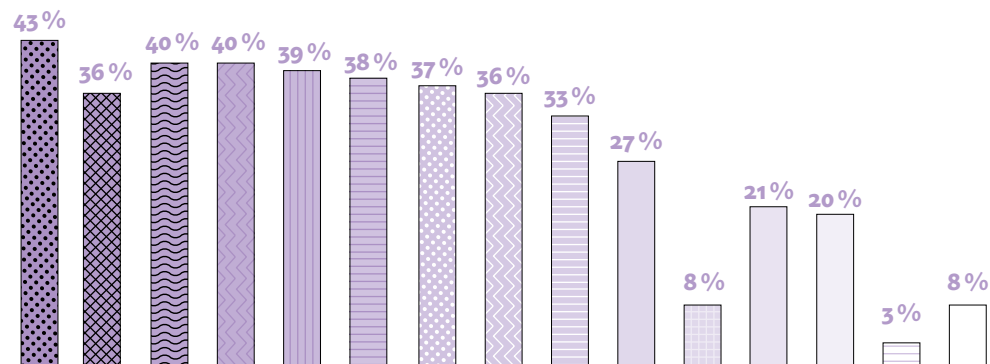
À cela se suivent les prêts interbibliothèques (22%) et la possibilité d'utiliser des espaces désignés pour écouter ou jouer de la musique ou visualiser des films (21%). 18 % des personnes pensent qu'il devrait également y avoir une bibliothèque de choses ou library of things. Ce concept, né dans un esprit d'économie circulaire et répandu notamment dans les pays anglo-saxons, offre la possibilité d'emprunter des objets du quotidien comme de l'outillage ou du matériel audiovisuel. En fin de liste, nous retrouvons les personnes qui n'ont pas d'avis sur la question (18 %), le service sur roues comme le Bicherbus (17%) et la possibilité d'être assisté•e dans des démarches administratives simples (16 %) – un service que l'on peut trouver dans certaines bibliothèques à l'étranger.











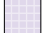






LES SERVICES D'UNE BIBLIOTHÈQUE DU 21^{ÈME} SIÈCLE (EN %)



Personnes inscrites en bibliothèque



-  Accès internet / connexion WIFI
-  Cafétéria / restaurant
-  Programme culturel (rencontres d'auteur·es, conférences, débats, expositions, etc.)
-  Postes de travail / ordinateurs
-  Lieu physique avec salle de lecture
-  Conseils personnalisés
-  Formations (p.ex. en recherche de documents, recherche scientifique, codage, etc.)
-  Prêts interbibliothèques
-  Possibilité d'utiliser des salles désignées (p.ex. pour écouter / jouer de la musique, visualiser des films / vidéos, jouer à des jeux vidéo, etc.)
-  Bibliothèque de choses ou library of things (prêts d'objets, p.ex. outillage, ustensiles de cuisine, instruments de musique, jouets, matériel audiovisuel etc.)
-  Je ne sais pas
-  Service sur roues (Bicherbus)
-  Possibilité de réaliser des démarches administratives assistées (p.ex. permis de conduire, carte d'identité, etc.)
-  Rien de cela
-  Autre(s)

Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : ensemble des répondant·es, n=1 030

À votre avis, quel(s) service(s) une bibliothèque du 21^{ÈME} siècle devrait-elle offrir à ses usagers·ères ?

Source : Enquête lecture et bibliothèques 2023, ministère de la Culture et ILRES

Champ : ensemble des répondant·es, n=1 030 ; personnes inscrites en bibliothèque, n=246

À votre avis, quel(s) service(s) une bibliothèque du 21^{ÈME} siècle devrait-elle offrir à ses usagers·ères ?

CONCLUSION

On lit de plus en plus de livres au Luxembourg. La part de la population qui a lu au moins un livre au cours des douze derniers mois connaît une augmentation constante depuis 2001. Bien que certaines caractéristiques sociodémographiques comme l'âge, le niveau de formation et le statut professionnel jouent un rôle dans les pratiques de lecture, elles ne déterminent pas à elles seules l'intérêt pour la lecture. Une étude plus approfondie pourrait apporter des détails à ce sujet, notamment sur le rôle que jouent les habitudes prises durant l'enfance.

En analysant les pratiques de lecture en détail, on voit que le numérique a bien trouvé sa place au sein du paysage littéraire du Luxembourg. Bien qu'un nombre de personnes continue à lire les livres en format papier exclusivement, d'autres lisent aussi bien en format papier que numérique. On constate qu'il y a également une demande pour le format audio. Les langues utilisées pour la lecture ont également évolué depuis 2001, ce qui peut être dû à certains facteurs comme les changements démographiques ou l'ubiquité de certaines langues dans le paysage médiatique. Bien que les achats en ligne ont connu un véritable essor au cours des dernières années, pour les livres, l'achat en librairie, et avant tout l'achat physique en librairie au Luxembourg, reste le moyen de prédilection. Finalement, en regardant le cycle de vie d'un livre, on observe que la plupart des personnes préfèrent garder leurs livres après les avoir lu. Un livre est donc un objet que l'on chérit.

En parallèle à la hausse du lectorat, on note également une augmentation au niveau des personnes inscrites en bibliothèque. Notre analyse rend compte des différentes raisons de s'inscrire ou de ne pas s'inscrire. Elle montre aussi les différents niveaux de satisfaction par rapport aux heures d'ouverture et à la distribution des bibliothèques à travers les régions du pays. Différents services offerts par les bibliothèques sont utilisés et comme pour les formats de lecture, les services numériques coexistent avec les services physiques et sont souvent complémentaires. Finalement, cette enquête a aussi été l'occasion de s'intéresser aux attentes que les personnes ont d'une bibliothèque du 21ème siècle et de jeter un regard sur le futur des bibliothèques au Luxembourg.

ANNEXE - STRUCTURE DE L'ÉCHANTILLON

	ÉCHANTILLON BRUT	APRÈS REDRESSEMENT
SEXE		
Homme	499	50%
Femme	531	50%
ÂGE		
16-24 ans	86	12%
25-34 ans	125	19%
35-44 ans	166	19%
45-54 ans	196	17%
55-64 ans	201	15%
65 ans et plus	256	18%
NATIONALITÉ		
Luxembourgeoise	681	53%
Portugaise	108	15%
Autres nationalités	241	32%

	ÉCHANTILLON BRUT	APRÈS REDRESSEMENT
RÉGION DE RÉSIDENCE		
Luxembourg-ville	166	21%
Reste du centre	179	16%
Sud	397	37%
Nord	147	15%
Est	141	11%
ACTIVITÉ		
Actif	584	60%
Inactif	446	40%
NIVEAU D'ÉDUCATION		
Primaire, secondaire 1 ^{er} cycle		24%
Secondaire 2 ^{ème} cycle		28%
Enseignement supérieur		45%

IMPRESSUM

Éditeur : Ministère de la Culture, Luxembourg

Conception et coordination : Laurence Brasseur, Romy Wiesen

Rédaction : Laurence Brasseur, Manon Breden (traitement des données)

Corrections : Anne Lanners, Romy Wiesen

Conception graphique : Zoë Mondloch

© Ministère de la Culture & ILRES, juillet 2024

ISSN : 2989-7475



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

ILRES

ISBN 978-2-87984-147-2



9 782879 841472